



Laboratoire
du Combat
SCORPION
Scorpion - Bataille 2019

L'innovation via le laboratoire du combat Scorpion

L'engagement des forces
terrestres sur
le territoire national

Retour d'expérience :
Tsayal et bataille
de Mossoul



01
2019

Revue de doctrine
des forces terrestres

Revue de doctrine des forces terrestres

Éditorial du général commandant le CDEC

La doctrine « Au contact » ou l'ambition d'être pour l'engagement opérationnel ce que la grammaire est à une langue vivante

La doctrine est souvent soupçonnée d'être une matière fermée, quasi ésotérique, conçue et réalisée par (et pour) une poignée de spécialistes « hors sol » n'entretenant avec la réalité opérationnelle qu'une relation lointaine. Une des ambitions de cette nouvelle revue est, au contraire, de prouver que la doctrine appartient d'abord à tous les militaires, et pas seulement à un groupe restreint. C'est la définition même d'une doctrine vivante, au même titre qu'une langue. Il s'agit donc, à l'heure où sont légion les experts civils en tous genres de « la chose militaire », comme on disait naguère, que les soldats français, riches de leur expérience et de leur engagement opérationnel, réfléchissent à la stratégie, à la tactique et à la manoeuvre, qui demeurent leur raison d'être et fassent entendre leur voix.

La démarche exploratoire doctrinale

Pour autant, la démarche exploratoire doctrinale, qui sera présentée dans ce numéro, se veut ouverte à tous les milieux de recherche car le domaine doctrinal est transverse par excellence tant il est vrai que les sujets sur les armées touchent de nombreux domaines (constitutionnel, stratégique, diplomatique, financier, technologique, la liste est longue ...) et qu'aucune évolution notable dans l'un ou l'autre domaine ne devrait lui échapper.

La doctrine « Au contact », s'appuyant sur une longue tradition du CDEF puis du CDEC, réunit donc dans un corpus doctrinal riche et cohérent toute l'expérience opérationnelle accumulée par une composante terrestre engagée quotidiennement en opérations, sur le territoire national et en exercices. Ce corpus s'enrichit d'une série de documents appelés « réflexions doctrinales » dont le but est d'accompagner la transformation capacitaire SCORPION, qui complète la doctrine et occupe l'espace situé entre la prospective et la doctrine en vigueur.

Discipline et liberté de pensée du militaire, dans l'esprit de Guibert et de Foch

C'est enfin la liberté de pensée du militaire qu'il importe de défendre et promouvoir dans cette revue qui n'est pas appelée à dupliquer les documents de doctrine, mais plutôt à les mettre en lumière ou à les synthétiser afin de prendre la hauteur nécessaire, de « se placer au centre du problème », ainsi que le voulait Guibert, ou, plus simplement, de « développer par l'étude la puissance d'analyse, puis de synthèse » comme le souhaitait Foch.

Notre époque, du reste, fertile en bouleversements, en ruptures stratégiques aussi bien que technologiques - ce qui n'est pas sans rappeler celles où vivaient les auteurs de *l'Essai général de tactique* et des *Principes de la guerre* - devrait être propice à ce travail de réflexion.

SOMMAIRE

Éditorial du général commandant le CDEC	5
Avant-propos : qu'est-ce que la doctrine ? Colonel Nicolas Auboin	9
Mot de la rédaction	13

L'INNOVATION PORTÉE PAR LE LABORATOIRE DU COMBAT SCORPION

Peut-on innover en matière de doctrine ? Colonel Sébastien de Peyret, CDEC	15
La place centrale de l'expérimentation dans le processus d'exploration doctrinale – Colonel Sébastien de Peyret, CDEC	23
L'appropriation de l'innovation – LCL Philippe Paul, CDEC	31
France et Belgique : vers une doctrine commune Major (BEL) Frédéric Thiry, CDEC	37

L'ENGAGEMENT DES FORCES TERRESTRES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Le territoire national : un corpus doctrinal renouvelé Lieutenant-colonel Nathalie Papp, CDEC	43
Sentinelle ou l'expérience de la sécurité juridique « <i>augmentée</i> » des forces armées engagées sur le TN – LCL Nathalie Papp, CDEC	47
La posture de protection terrestre (PPT) Colonel François-Xavier Moreau, COM TN	53
La Préparation opérationnelle duale (POD) : un concept expérimenté par l'armée de Terre dans le cadre de la Posture de protection terrestre (PPT) Colonel Hubert Baudoin, COM TN	59

Attendus de la future publication relative à la réflexion doctrinale interarmées portant sur l'information à fin opérationnelle sur le TN (IFO) Colonel François-Xavier Moreau, COM TN	69
La réserve opérationnelle sur le territoire national – Capitaine François-Xavier Carel, COM TN	71
Présentation de la chaire TN – Col François-Xavier Moreau, COM TN	73
Esprit et génie militaires au service de la gestion de crise – Commandant Jean-Michel Audibert, COM FORMISC	77
L'adaptabilité de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) aux enjeux futurs et exceptionnels – LCL Gabriel Plus, BSPP	81
Trois ans d'engagement Sentinelle : RETEX - LCL Claire Debeaux, CDEC	83
Focus sur l'emploi des armées sur le territoire national brésilien – Colonel Marcelo Pereira Lima de Carvalho	87
L'engagement de l'armée de Terre italienne sur le territoire national – Lieutenant-colonel Andrea Cubeddu	91
Soutien du ministère de la défense à la police en Grande-Bretagne – Lieutenant-colonel Mark Pugh Cook	95

RETOUR D'EXPÉRIENCE (RETEX) : TSAHAL ET BATAILLE DE MOSSOUL

RETEX Tsahal – Colonel Benoît de la Ruelle et Lieutenant-colonel Claire Debeaux, CDEC	99
RETEX Mossoul – Colonel Éric Baldecchi, CDEC	105

LIBRES OPINIONS

Le combat en montagne – LCL Lionel Mayade, EMHM	111
---	------------

AVANT-PROPOS

Qu'est-ce que la doctrine ?

Colonel Nicolas Auboin

Cette nouvelle revue du CDEC consacrée à la doctrine est l'occasion de présenter dans une série d'articles¹ non pas la doctrine elle-même mais ce qu'elle représente pour l'armée de Terre « Au contact » et par qui, comment et dans quel esprit elle est conçue.

Une doctrine, pourquoi faire ?

La doctrine d'après Foch, *c'est un ensemble de règles fixes à appliquer en fonction des circonstances.*

Expliquée comme cela l'essence de la doctrine est très claire. Il ne s'agit pas pour ses rédacteurs de fournir aux chefs opérationnels de tous niveaux des recettes à suivre et exécuter à la lettre, mais bien les outils intellectuels leur permettant d'appréhender leur dilemme opérationnel particulier (ennemi, amis, contexte et mission) ainsi que de transmettre des ordres, recevoir et envoyer des comptes rendus exprimés dans un référentiel commun, les assurant ainsi qu'ils seront compris.

La doctrine est donc en premier lieu la « grammaire métier » du chef opérationnel à tous les niveaux. Elle est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'excellence tactique. Si à elle seule en effet elle n'assure pas le génie tactique, celui-ci a néanmoins du mal à s'exprimer sans cette base commune.

Il s'agit de plus de comprendre, réfléchir son problème opérationnel et se faire comprendre en milieu INTER. Par INTER il faut comprendre l'environnement ami dans lequel les chefs opérationnels de tous niveaux ont à opérer.

Interarmes d'abord : l'action tactique si elle se fonde sur un socle solide de compétences avérées sur les fondamentaux de chaque fonction opérationnelle est en premier lieu la combinaison de ces différentes fonctions. Nos structures opérationnelles sont très largement interarmes dès le niveau 5 (sous-groupement tactique).

¹ Série d'articles : Une doctrine pourquoi faire ? Comment est faite la doctrine ? Les FT nouvelle génération.

Interarmées ensuite : l'action des forces terrestres ne peut se concevoir qu'au sein d'une force interarmées. La compréhension et la capacité de la force opérationnelle terrestre de s'interfacier avec les autres composantes, de bénéficier de leurs effets ou de leur proposer des solutions passent, outre par des capacités techniques comme les liaisons de données tactiques, par des capacités d'interface procédurales et doctrinales, une grammaire commune.

International ensuite : nos opérations se font systématiquement en coalitions, structurées dès le temps de paix comme c'est le cas de notre participation à l'OTAN ou aux activités de l'union européenne ou sur une base ad hoc. Là encore la doctrine doit donner les outils aux chefs opérationnels qui permettent de comprendre leur environnement comme de se faire comprendre de cet environnement. L'OTAN du fait de son rôle historique et ses capacités de normalisation est une base pour toutes nos études d'interopérabilité.

Interministériel enfin : sur le territoire national entre autres mais aussi en opération extérieure, les forces terrestres sont en contact avec les besoins en coordination afférents avec des agences d'autre nature que des forces militaires concourant à la résolution de la crise et avec qui les besoins de compréhension mutuelles sont encore plus cruciaux.

Cette grammaire commune doit donc permettre de penser son problème opérationnel et comprendre et être compris par l'inter.

Pour ce faire l'armée de Terre a choisi de disposer d'un corpus doctrinal unique intégrant les différentes dimensions d'environnement permettant à tout élément des forces terrestres de conserver son style propre tout en assurant une bonne interopérabilité.

N'opérant jamais seule, une force terrestre doit en effet être capable de s'engager au côté des alliés, « avec », sans toutefois avoir à s'engager « comme ».

Ainsi le corpus doctrinal reprend et intègre, depuis les documents du haut de spectre (les manuels de Forces terrestres actuellement au nombre de 5 et en cours de refonte) jusqu'aux mémentos, cette double exigence d'interopérabilité et de conservation du style et de l'esprit guerrier « au Contact ».

La seconde vocation de la doctrine est de participer à la cohérence capacitaire d'un modèle d'armée. Elle met en regard en effet l'organisation, l'équipement et l'emploi.

Dans le système français, elle est le D de l'acronyme DORESE.

Ces deux vocations de la doctrine lui donnent un impératif : celui d'être une matière vivante constamment remise à jour au rythme des avancées technologiques et de l'analyse des pratiques opérationnelles, qu'elles soient celles de nos armées ou celles observées dans les conflits en cours.

Le rythme de l'évolution de la doctrine est lié à celui de l'évolution capacitaire et celui des évolutions opérationnelles dans le temps long. L'adaptation de l'entraînement au rythme des relèves et l'adéquation des MCP aux conditions particulières d'un mandat particulier sur une opération particulière appartiennent au champ de responsabilité du CFT mais ne relèvent pas de la doctrine.

Cette nécessaire corrélation entre développement doctrinal et capacitaire est fondamentale pour éviter un des risques majeurs de l'engagement opérationnel, malheureusement observé à plusieurs reprises dans l'histoire : s'engager avec une doctrine inadaptée à ses capacités. La guerre de Sécession donne un exemple historique majeur de guerre menée avec une doctrine en retard sur les équipements.

A lors que l'armée de Terre débute sa transformation SCORPION, le CDEC est donc particulièrement attentif à ce que la doctrine « au Contact ! » continue à offrir aux forces terrestres un outil opérationnel, notre doctrine d'aujourd'hui, mais aussi permette de préparer l'arrivée de ce système de systèmes qui va transformer profondément non pas les fondamentaux de la tactique mais la manière dont nous allons pouvoir les mettre en œuvre.

MOT DE LA RÉDACTION

Chers lecteurs,

Le présent numéro est celui d'une nouvelle revue trimestrielle consacrée à la doctrine et au Retour d'expérience (RETEX) qui réunira désormais l'ensemble des anciennes publications de la division doctrine et du bureau Retour d'expérience. Le titre est le changement le plus visible, mais tout en respectant l'esprit des anciennes publications, l'idée est bien de donner plus de liberté d'expression aux jeunes officiers, comme aux plus anciens, et d'offrir une tribune facile d'accès aux militaires de tout grade.

Dans les articles de cette revue il sera moins question, comme le souhaite le général, de doctrine stricto sensu (cette dernière faisant l'objet de publications réglementaires et se trouvant accessible à tous sur le site du CDEC sous la rubrique Référentiel doctrinal) que d'essais et de réflexions sur la doctrine elle-même, son histoire, son état actuel, et surtout son élaboration et son devenir. À cet égard, les études comparatives avec nos homologues étrangers ou d'autres organismes chargés de la recherche, sont bienvenues, dans une démarche rigoureuse voulant allier qualité, souci de coopération interarmées et multinationale, ainsi que parangonnage (*benchmarking*).

La liberté de pensée militaire passe donc par vos contributions, souhaitées nombreuses, y compris en réaction aux articles contenus dans ce numéro, la rédaction se réservant le droit de ne sélectionner que des articles concis et argumentés. Les articles les plus originaux, pouvant remettre en cause certains points établis de la doctrine en cours, mais susceptibles de créer ou entretenir des réflexions constructives, seront publiés dans la rubrique *Libres opinions* afin que chacun puisse s'exprimer sans nécessairement engager l'institution.

Vos articles sont à transmettre à cdec-ddo.contact.fct@intradef.gouv.fr. Ils devront comprendre au moins 4 000 caractères et ne pas excéder 20 000. Les illustrations doivent être libres de droit et avoir une résolution minimale de 360 dpi pour être publiables. Vos contributions devront être également accompagnées d'un résumé et d'une courte biographie de l'auteur.

Le numéro 2 de la Revue de la doctrine aura, entre autres, pour thèmes :

- *Les attendus de SCORPION - les Forces terrestres nouvelle génération (FT NG) – RETEX Yémen et cynotechnie.*

Colonel Pierre Bertrand

Rédacteur en chef

Peut-on innover en matière de doctrine ?

**Colonel Sébastien de Peyret, centre de doctrine
et d'enseignement du commandement**

INTRODUCTION

« Si j'avais demandé aux gens ce qu'ils voulaient, ils m'auraient répondu : de meilleures voitures » : cette réflexion d'Henry Ford illustre efficacement la problématique qui se pose aux représentants de la communauté doctrinale, lorsqu'ils se réunissent en 2013 pour élaborer un premier projet de doctrine exploratoire Scorpion. Si la doctrine suit un processus d'adaptation régulière, elle est en effet bien souvent établie sur un constat, s'appuyant sur des modes de fonctionnement ayant fait leurs preuves pour les traduire en normes, applicables par l'ensemble des forces et qui permettent entre autres l'interopérabilité entre plusieurs acteurs.

Définir de nouvelles normes, pour des situations futures, participe de l'innovation. À une époque où l'innovation est citée dans tous les domaines, pour l'armée de Terre elle n'a de sens que si elle a une application opérationnelle et permet à la force de conserver son avantage dans un monde où la concurrence ne se fixe aucune limite. Elle draine cependant de nombreuses questions : peut-on innover ? Doit-on innover ? S'agit-il de remettre en question le modèle selon lequel nous élaborons la doctrine – l'innovation de la doctrine - ou est-il question de créer la rupture dans le contenu de la doctrine, c'est-à-dire nos modes d'action opérationnels – l'innovation dans la doctrine ? L'innovation est-elle nécessairement en rupture ? L'adaptation aux circonstances suffit-elle ? L'innovation implique-t-elle une révolution ou s'agit-il simplement une série d'évolutions face aux circonstances ?

Changer l'art de la guerre est présomptueux, et comporte de nombreux risques. Pour cette raison on pourra rappeler qu'innover est une attitude et non une finalité. Innover ne signifie pas ajouter de l'instabilité à l'incertitude. Innover, c'est surprendre l'adversaire sans déstabiliser la force. Innover, c'est avant tout accepter de considérer nos modèles actuels non comme un aboutissement mais comme une étape, comme un état correspondant aux nécessités du moment, sans omettre de définir et respecter certains invariants.

Ne jamais concéder l'initiative

L'histoire récente de nos armées ne manque pas de rendez-vous où équipements et doctrine sont mis en cohérence, pour l'emporter face à l'ennemi du temps présent ou face à la menace la plus probable. Les grandes offensives de 1918 avec accompagnement de chars donnent la victoire à la France. Le projet de Division Légère Mécanique de 1935, avec une combinaison d'automitrailleuses de découverte (AMD Panhard) et des récents chars Somua S35, laisse imaginer un combat d'un genre nouveau, qui pâtera d'une trop faible intégration de la troisième dimension et de systèmes d'information insuffisants face à un ennemi manœuvrier. Les études Javelot à la fin des années 1940 exploitent tout le potentiel des engins blindés de reconnaissance (EBR) et chars légers AMX13. Les études Masséna intègrent l'AMX 30 à la manœuvre dans les années 1960. Mise sur pied en 1954, la Division Mécanique Rapide est parfaitement adaptée à la guerre contre le Pacte de Varsovie, mais perd son sens et sa pertinence lors de son engagement en Algérie dans un contexte de stabilisation.

Les mises en service de différentes capacités numérisées ces dernières décennies (système d'information régimentaire², char LECLERC, véhicule blindé de combat d'infanterie³ ou système d'information pour combattant débarqué⁴) ont permis de progresser dans la connaissance des possibilités offertes par la numérisation, sans être accompagnées de la transformation doctrinale qu'initie Scorpion, système de systèmes nécessitant d'être abordé de manière globale. Sans doute fallait-il tirer tout le fruit de premières expériences au bonheur variable pour réussir cette nouvelle étape.

² SIR.

³ VBCL.

⁴ Fantassin à équipements et liaisons intégrés (FELIN).

Volontariste ou non, cette transformation Scorpion se fera avec les générations montantes, nativement à l'aise avec le mode de fonctionnement en réseau social ou en mode collaboratif. Ces futurs soldats ont aussi connaissance, par internet, de l'efficacité de la combinaison de technologies récentes. À titre d'exemple, le guidage de tir mortier par vidéo, effectué par un pilote de drone grand public, peut être d'une efficacité redoutable et peut inspirer les doctrines à venir sur l'intégration des effets, même s'il ne satisfait pas à ce jour aux normes de la sécurité des systèmes d'information.

On peut décider de ne pas innover

Dans certains domaines d'activités une entreprise meurt dès qu'elle cesse d'innover. Une organisation telle que les armées, consacrant une énergie considérable à se réformer de manière continue, doit pouvoir compter sur un système de pensée et de fonctionnement suffisamment stable pour rester robuste dans l'adversité. La doctrine contribue directement à ce système et, étant un ensemble de principes permettant l'adaptation selon les contingences, sa force est de passer les générations sans besoin de modernisation permanente. La doctrine se situe aussi naturellement à l'équilibre entre innovation et pérennité, car ceux qui l'élaborent savent le temps nécessaire à l'appropriation de normes nouvelles par une communauté aussi vaste qu'est la force opérationnelle terrestre.

La doctrine ne nécessite pas de révision dès lors qu'elle répond aux circonstances et que, maîtrisée et appliquée elle permet la victoire. Dans un engagement armé entre deux forces, chacune s'appuie sur une bonne adéquation entre ses capacités, sa doctrine et le facteur humain que constituent la formation et le talent de ses chefs, les forces morales ou la qualité de l'entraînement de ses troupes. Tant que la doctrine de la force permet de l'emporter sur le système adverse, il n'est ni nécessaire ni judicieux de la révolutionner.

Dans une organisation où le retour d'expérience (RETEX) est solidement documenté, synthétisé puis diffusé largement et rapidement, les « bonnes pratiques » sont propagées naturellement à l'ensemble de la force. De cette manière la doctrine se perfectionne et s'adapte systématiquement aux circonstances, gages de sa pertinence. Cette amélioration requiert une intime coordination entre doctrine et RETEX, dont les exemples sont rares en dehors des périodes d'adaptation rapide dont l'histoire est parfois témoin.

Cependant l'environnement opérationnel évolue constamment, et qui sait surprendre ou surclasser son adversaire prend le plus souvent l'ascendant sur lui. Nos forces occidentales savent depuis plusieurs années que les menaces émergentes les plus fortes sont le dépassement de certains de nos systèmes d'armes par les industries de défense étrangères, souvent proliférantes, de même que la démocratisation de l'emploi de systèmes d'information ou d'objets connectés civils, employés dans une logique d'agression contre nos forces. La surprise vient aussi des modes opératoires choisis par nos adversaires asymétriques, qui emploient tantôt des méthodes considérées comme obsolètes, tantôt des modes d'action inédits, et où les lois de la guerre sont contournées pour garantir une efficacité radicale. Une doctrine pérenne, prévisible, garantissant en premier lieu la stabilité de nos organisations et modes de fonctionnement, ne permet pas à une armée de l'emporter face à de tels ennemis.

Dès lors, tout système doit accepter de remettre en question sa doctrine, de peur de se voir obligé d'évoluer sous la contrainte. Il a fallu de nombreuses années aux armées coalisées pour parvenir à analyser le système opératif conçu et employé par l'empereur, puis pour le détourner au détriment des armées impériales. En juin 1815 Waterloo résonne comme un soulagement pour les vainqueurs. Wellington a reconnu l'incertitude qui fut la sienne tout au long de la bataille : c'est dire le niveau de risque que représentent la révision d'un mode de fonctionnement, l'adoption d'un mode opératoire inhabituel ou la définition d'une nouvelle doctrine.

Pas d'innovation sans risques

Dans une démarche d'innovation les repères manquent souvent. La définition d'une nouvelle approche en termes de doctrine repose plus souvent sur une série d'hypothèses que sur un RETEX consolidé, ce qui rend fragile l'adhésion à ces idées nouvelles tant qu'elles n'ont pas passé avec succès l'épreuve du feu.

De plus, le besoin de communication est souvent fort, pour justifier l'investissement en innovation auprès de ceux qui le financent et l'effort en transformation pour ceux qui vont la vivre. Ce besoin en communication l'emporte parfois sur les capacités à discerner ce qui doit faire l'objet d'une innovation et ce qui peut perdurer. De plus, le discours qui accompagne et favorise l'appropriation de l'innovation doctrinale tend parfois à forcer le trait, annonçant la rupture avant qu'elle n'ait pu se produire, renforçant souvent l'incrédulité des futurs utilisateurs. Si une démarche innovante peut en effet créer les conditions favorables à une rupture, la « rupture » ou la « révolution » en termes de doctrine ne se décrète pas, mais elle pourra être constatée à *posteriori*.

Parmi les écueils qui guettent les équipes chargées de proposer une doctrine innovante, le premier est bien de rater sa cible. Une façon de rater sa cible est d'adopter une approche essentiellement technologique ou théorique, faisant fi des vues d'Ardant du Picq sur la nature essentiellement humaine du combat et sur la nécessité de ne pas retenir une doctrine qui ne puisse être mise en œuvre par un chef médiocre. Une telle approche théorique peut générer de graves frustrations, lorsque les premières capacités mises en service dans les unités n'apportent pas les ruptures annoncées sans prudence. Une autre façon de rater sa cible est de briser dès la genèse l'ambition d'une innovation doctrinale, en la réduisant à quelques évolutions accompagnant la mise en service de nouvelles capacités. La dernière, rappelée par les historiens intéressés aux évolutions capacitaires dans l'histoire, consiste à définir une doctrine inadaptée à la menace qui se présente. La France de 1940 était prête à affronter l'Allemagne de 1918, à quelques évolutions près. La doctrine *Airland Battle*, édictée par l'*US Army* dans les années 1980, n'a été mise en service que contre l'armée irakienne. Aussi expérimentées soit-elle, les forces de Saddam Hussein ne justifiaient sans doute pas les actions massives dans la troisième dimension prévues dans une doctrine qui avait été pensée en opposition au Pacte de Varsovie.

Pour limiter les risques, une méthode rigoureuse s'impose.

Pas d'innovation sans méthode

Le monde de l'innovation requiert de l'ambition, de l'imagination et des modes de pensée souvent hétérodoxes. Au final il doit en sortir un corpus doctrinal fiable et applicable sur le terrain par des forces issues du processus de formation et de préparation opérationnelle que nous bâtissons. De la genèse à la mise en service les délais peuvent être importants et, du fait du cycle de génération des équipements militaires, bien souvent une doctrine est imaginée par une génération et mise en service par une autre. Définir et appliquer une méthode s'impose donc.

Dans un monde souvent schématisé par l'acronyme VUCA⁵ les études exploratoires sont de plus en plus répandues et reconnues. Situées entre les réalités actuelles et ce qui ressort de la prospective, l'exploration dans le domaine de la doctrine est définie par le laboratoire du combat Scorpion (LCS) comme un « procédé visant à rechercher puis à examiner les différentes possibilités d'évolution de la doctrine résultant des changements envisageables en termes de menace, d'organisation,

⁵ *Volatility, Uncertainty, Complexity, Ambiguity*. Volatilité, incertitude, complexité, ambiguïté.

de technologie ou de capacités ». Si les exemples de refonte de modèles de doctrine ne manquent pas dans l'histoire, peu de RETEX sont exploitables pour l'innovation doctrinale dans le domaine de Scorpion, car les modèles comparables à Scorpion sont rares. Les brigades *Stryker* américaines et le concept *Strike* britannique ne s'adressent en effet qu'au segment médian, et la capacité intégratrice du système de systèmes Scorpion, autour d'un système d'information commun et fédérateur, n'a pas d'équivalent.

Loin de toute tentation de prédiction, la démarche exploratoire ne s'entend pas sans un passage récurrent au contrôle et à l'épreuve des faits. Les principales étapes permettant sa validation sont l'exploration initiale, la rédaction d'un projet exploratoire, l'expérimentation de ce projet sur simulation ou sur jeu de guerre (par le LCS ou par les directions études et prospectives des différentes fonctions opérationnelles), l'expérimentation sur le terrain (par la force d'expertise du combat Scorpion) puis la mise à l'épreuve de premières projections sur les théâtres d'opérations extérieures pour approbation de la doctrine après l'épreuve du feu. À chaque étape, il s'agit de vérifier, contrôler et amender le projet de doctrine. Une façon de l'amender est d'observer la façon dont les unités s'approprient les équipements et les possibilités offertes par une doctrine adaptée aux modes de commandement et de communication offerts par Scorpion. Une part non négligeable des innovations dont bénéficieront les utilisateurs lorsque Scorpion sera à pleine maturité viendra immanquablement des suggestions faites par les combattants eux-mêmes.

Contrôle et sens critique sont les deux contre-feux nécessaires à l'imagination et à la définition de nouvelles normes. Ils permettront de vérifier de manière systématique si le projet de doctrine est tenable et s'il est applicable lorsque la transformation des unités est arrivée à son terme. Ils amèneront aussi à discerner si le processus a débouché sur un modèle adapté aux réalités opérationnelles à venir, ou s'il s'est limité à quelques améliorations ne remettant pas en cause les normes actuelles, face à un ennemi que nous avons toujours su dominer.

La méthode d'élaboration d'une doctrine pour l'avenir impose enfin de partir d'une vision large et ambitieuse, quitte à revoir cette ambition après expérimentations. Cette vision a permis dans le cadre de Scorpion de proposer, pour la première fois, une doctrine en amont de l'arrivée des équipements. Dans le processus capacitaire DORESE⁶, la doctrine n'a

⁶ Doctrine, Organisation, Ressources humaines et formation, Entraînement, Soutien et Equipement.

pas de rôle prééminent, mais la description de scénarios d'emploi est vue par tous comme un support de réflexion éclairant l'ensemble des piliers capacitaires.

CONCLUSION

Peut-on ou doit-on innover en matière de doctrine ? L'expérience de l'élaboration d'une doctrine en amont de la mise en service des équipements Scorpion montrent que, sans chercher à prédire les engagements futurs, la définition de scénarios d'emploi est un guide essentiel à l'appropriation de Scorpion par ses futurs utilisateurs.

Dit autrement, on peut difficilement imaginer prendre l'ascendant sur nos ennemis à venir si l'on n'accepte pas, régulièrement, de remettre en question notre modèle actuel, face à un ennemi qui nous met en difficulté. Qui imaginerait un entraîneur de l'équipe de France, préparant ses joueurs à la coupe du monde de 2022, partant du principe que le tournoi à venir ressemblera de très près à celui de 2018 ?



L'élaboration d'une doctrine innovante, de niveau tactique, est intégrée dans une vision interarmées.

La place centrale de l'expérimentation dans le processus d'exploration doctrinale

Colonel Sébastien de Peyret, CDEC

INTRODUCTION

Le Français est volontiers cartésien et, tel saint Thomas, préfère voir avant de croire, dit-on. La transformation capacitaire Scorpion met à mal ces tendances naturelles, elle qui consiste à passer des certitudes d'une doctrine connue et relativement stable à celle du combat collaboratif infovalorisé, qui pourrait être la réponse de la force opérationnelle terrestre aux nécessités des engagements du futur proche, à l'horizon 2025-2030.

La problématique majeure est de vérifier si ce changement de modèle nous permet de mieux gagner la guerre. Mieux gagner la guerre est en effet, indiscutablement, la finalité de la transformation Scorpion. Comme dans toute autre démarche d'innovation, pour répondre à cette problématique il faut passer par l'expérimentation. Créant à cet effet le laboratoire du combat Scorpion (LCS), le centre de doctrine et d'enseignement du commandement a initié une campagne d'expérimentations doctrinales.

Dans le cas de Scorpion le recours à l'expérimentation est d'autant plus précieux que les inconnues sont légion dans de nombreux domaines. Une méthode d'expérimentation a dû être créée, sans pouvoir s'appuyer sur un modèle prêt à l'emploi. La connaissance des capacités des équipements est encore imparfaite, car les spécifications de certaines sont encore à finaliser (comme le véhicule blindé d'aide à l'engagement⁷

⁷ VBAE.

ou le module d'appui au contact⁸) et parce que les services rendus par les différentes versions du système d'information du combat Scorpion⁹ restent à évaluer. Les outils de simulation ne représentent pas encore le cœur de la problématique Scorpion, qui est l'infovalorisation. La façon dont la génération à venir pensera le commandement et le fonctionnement collaboratif est encore difficile à prédire, tout comme le sont les modalités précises d'interopérabilité. Pour finir, les inconnues sont bien évidemment sans fin sur la nature et les modes d'actions de l'adversaire.

Comme dans tout laboratoire, l'expérimentation est une démarche qui présente un fort risque de dispersion des ressources et des efforts, si les responsables ne veillent pas au respect du sens originel de la démarche. Pour le permettre, il importe de partir d'un état des lieux définissant la situation de départ et l'ambition d'arrivée, puis bâtir une méthode d'expérimentation, consolider cette méthode au fil des expérimentations, et enfin exploiter le fruit des observations accumulées.

Faire un état des lieux : partir du connu et définir ce qui manque

Ce que l'on connaît de l'horizon 2025-2030, qui est celui d'un Scorpion à pleine capacité opérationnelle, est limité. Pour placer le système de systèmes Scorpion dans l'environnement d'engagement qui sera le sien, il faut cependant partir de quelques données normatives qui aident à définir le cadre des expérimentations. L'ennemi auquel est confronté le GTIA Scorpion, élément essentiel des tests, est conforme aux scénarios qui ont permis l'élaboration d'Action Terrestre Future. Cet ennemi bénéficie des innovations que laissent prévoir les études de veille technologique réalisées au sein de l'armée de Terre.

Pour compléter ce cadre, il faut pouvoir évaluer les améliorations apportées par les innovations capacitaires. Cela passe essentiellement par la mise en comparaison entre les normes actuelles et celles que le modèle à venir permet d'envisager. Pour cela une base de référence est nécessaire, constituée par les schémas d'organisations, normes d'engagement, processus de planification ou modes de soutien (logistique, SIC etc.) qui sont établis dans la doctrine en cours, et enrichis par un RETEX permanent. Sans cette référence de départ, il est illusoire de chercher à démontrer des évolutions en termes de rapport de force ou de vitesse d'exécution de certaines missions.

⁸ MAC.

⁹ SICS.

Ce cadre étant bâti sur la doctrine actuelle et les données sur l'environnement opérationnel à venir, il est complété par la doctrine exploratoire. Avec tous ces éléments, il est possible de distinguer pour chaque expérimentation ce qui est pérenne et ce qui peut être présenté comme une hypothèse doctrinale. Parmi ces hypothèses, certaines ont déjà été consolidées à force d'expérimentations, d'autres restent à confirmer par des évaluations sur le terrain. D'autres encore restent à l'état exploratoire et demanderont des travaux plus complets. La distinction entre ces différentes catégories est essentielle pour définir les attendus de chaque expérimentation.

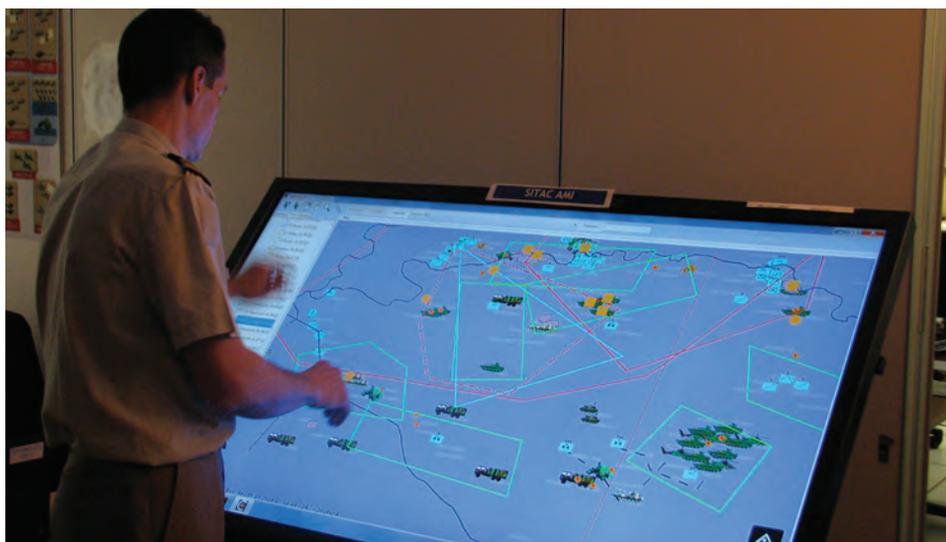
Bâtir une méthode d'expérimentation

Pour comprendre le défi que représente l'élaboration d'une doctrine exploratoire en amont de la mise en service des équipements, on peut comparer cette entreprise avec la construction d'une passerelle modulaire d'un modèle nouveau, en pleine obscurité. L'équipe de construction de cette passerelle, au coucher du soleil, reçoit pour mission de faire traverser un cours d'eau au petit matin. Elle dispose des descriptions des différents modules et sait qu'elle ne récupérera les composants de la passerelle qu'en fin de nuit, et en plusieurs éléments successifs. Deux écoles s'affrontent : soit attendre l'arrivée des fardeaux pour lancer l'assemblage, grâce à une compréhension concrète, éléments en mains, soit privilégier l'anticipation et l'expérimentation, éventuellement avec des modèles de fortune, pour être à pleine efficacité à la livraison des éléments. La posture choisie par le laboratoire du combat Scorpion est la seconde, dans laquelle l'expérimentation a une place centrale et pose de nombreux défis.

Ce travail d'anticipation repose sur un choix entre plusieurs d'hypothèses, procédé que l'on peut comparer à la confrontation des modes d'action – ou *wargaming* – pendant une séquence de planification. Une des hypothèses (H1) reposerait sur ce qui est souhaitable, et est défini par la doctrine exploratoire Scorpion. Ce qui est possible (H2) serait la somme des spécifications des capacités qui seront mises en service dans le cadre de l'opération d'ensemble Scorpion. Une autre hypothèse, (H3) aborderait ce qui est envisageable en termes d'organisation de la force et de mode de commandement. La solution retenue, mâtinant comme bien souvent les hypothèses de départ, sera le fruit des expérimentations doctrinales, technico-opérationnelles, et tactiques qui ont commencé en 2014 et se poursuivront jusqu'à la mise en service des derniers objets intégrés à Scorpion, comme la robotique terrestre et aérienne. Cette solution sera

décrite dans les manuels de doctrine des unités Scorpion, qui définiront la bonne façon de répondre aux menaces à venir, même en environnement dégradé, en exploitant toutes les capacités offertes par le système de systèmes mis à notre disposition.

N'ayant pas de modèle préalable pour mener ses expérimentations doctrinales, le LCS s'est appuyé en premier lieu sur une compétence reconnue dans l'armée de Terre : l'évaluation opérationnelle réalisée dans les centres d'entraînement spécialisés (centre d'entraînement au combat¹⁰, centre d'entraînement aux actions en zone urbaine¹¹). Il a complété son approche méthodologique avec l'approche développée par les spécialistes de l'analyse et de la recherche opérationnelles de l'état-major de l'armée de Terre. Enfin, là où la simulation ne permet pas l'analyse dans de bonnes conditions, il emploie parfois les supports moins techniques et plus flexibles qu'offre le monde du jeu de guerre, ou *wargame*, de type professionnel voire commercial. Au final, l'expérimentation ne saurait se limiter à des échanges verbaux entre experts, mais elle repose systématiquement sur la confrontation du modèle Scorpion à tous types de menace, dans un environnement futur. Cette confrontation n'a d'intérêt que si elle est observée par l'ensemble des directions études et prospectives des armes, et fait l'objet d'analyses après action critiques.



Les expérimentations nécessitent l'emploi de modélisations innovantes.

¹⁰ CENTAC - 1^{er} bataillon de chasseurs.

¹¹ CENZUB - 94^e régiment d'infanterie.

Par où aborder la question ? Les approches « *top-down* » ou « *bottom-up* » ont chacune leurs avantages et répondent à des nécessités différentes. Dans le cas de Scorpion le point de départ a été de manière naturelle le niveau du groupement tactique interarmes, qui dès la genèse du programme a été choisi comme référence du nouveau modèle opérationnel. À partir de ce niveau intermédiaire, toutes les études sont possibles vers le bas, pour la rédaction des premiers manuels d'emploi provisoires de la section sur GRIFFON par exemple, ou vers le haut, pour l'étude de l'adaptation du système de commandement de la brigade interarmes en mode Scorpion. En revanche, le point clé de toutes les expérimentations doctrinales sur Scorpion est une approche englobante de l'ensemble des fonctions opérationnelles dans le combat, en bannissant toute vision en silo.

Chaque expérimentation contribue à l'amélioration de la méthode, et les analyses après actions étudient de manière systématique et la doctrine, et la méthode. Cette approche a été définie dès les premières évaluations, qui représentaient un défi comparable à un saut dans l'inconnu.

Accepter de se lancer dans l'inconnu

Avant de parvenir au modèle d'expérimentations en cours, les premières sessions de tests ont permis de poser, de manière très innovante, les fondements de la méthode : prise en compte de l'infovalorisation, mise en difficulté de la force Scorpion, droit à l'erreur et au rejeu, comparaison entre différents modèles. Quatre ans plus tard, le système s'est consolidé, avec une clarification des attendus, la définition d'un schéma directeur des expérimentations et des publications doctrinales, et une connaissance plus aboutie des possibilités et des limites des systèmes de simulation. Deux types d'expérimentations permettent une vision globale ou ciblée sur différents aspects de la doctrine, satisfaisant autant à la poursuite des études exploratoires qu'au besoin d'élaboration des manuels de doctrine employables dès la mise en service des premières capacités. La série des « Scorpion romain¹² » traite, à raison d'une session de quinze jours par an, du fonctionnement général du GTIA Scorpion dans son environnement, avec en moyenne 150 participants. Une dominante

12 Numérotées à ce jour de Scorpion I à Scorpion IX.

(soutien, commandement, aérocombat par exemple) est définie à chaque expérimentation pour orienter les travaux de perfectionnement de la doctrine, sans dispersion. Les « Scorpion 100 », mobilisant des effectifs plus restreints au cours de sessions de quelques jours, permettent d'étudier des aspects plus ciblés, comme le combat collaboratif ou la coordination entre deux unités en environnement Scorpion.

Avec le temps il est apparu clairement que l'emploi d'outils de simulation classiques offrait une bonne représentation des aspects courants du combat (déplacements, échanges de feux, consommations etc.), mais que d'autres domaines devaient être abordés avec des approches spécifiques. Par exemple, des expérimentations récentes sur la protection active ou sur l'organisation du commandement ont nécessité une méthode et des outils d'analyse adaptés. Le LCS se montre donc curieux de toute méthode lui permettant de creuser ces aspects.

Depuis 2016, le recours systématique à des unités pour « jouer » le rôle du GTIA Scorpion permet d'orienter de manière systématique les expérimentations vers ce qui a un intérêt immédiat pour les futurs utilisateurs. Le LCS approfondit donc bien ce qui permet à la force de l'emporter plus efficacement, et rejette l'accessoire. La finalité des expérimentations est assez proche de la devise « la sueur épargne le sang » adoptée par de nombreuses unités de l'armée de Terre : il s'agit de tirer tout le profit possible de chaque expérimentation pour délivrer aux unités des fondements doctrinaux qui leur donneront une réelle supériorité en opérations. Le champ d'exploration est encore immense ; il demande ressources et discernement pour ne négliger aucune piste, sans pour autant se disperser.

Exploiter l'expérimentation

Dès les premières sessions d'essais sur simulation il est apparu que le fait de faire vivre le modèle Scorpion, en le confrontant à un ennemi manœuvrier et parfois symétrique, dépassait le cadre de l'étude doctrinale. La représentation de la manœuvre d'un GTIA Scorpion, symbolisé par quelques pions sur une carte, offre en effet un support de réflexion utile aux autres piliers DORESE¹³, plaçant les travaux doctrinaux en appui de l'ensemble de la démarche capacitaire. En employant par

¹³ Doctrine, Organisation, Ressources humaines et formation, Entraînement, Soutien et Équipement.

exemple le système d'information du combat Scorpion¹⁴ très en amont de sa date de mise en service, les expérimentations doctrinales ont pu compléter la campagne usuelle de qualification des équipements : elles apportent un regard pratique sur les fonctionnalités considérées comme les plus sensibles par les utilisateurs futurs, comme celles liées à la coordination dans la troisième dimension ou la possibilité d'élaboration collaborative des ordres.

De plus, si l'objet des expérimentations est le GTIA à venir, les sessions de test ont pour particularité de réunir l'ensemble des directions études et prospective pour réfléchir, de manière collective, à des situations tactiques. Il en résulte des possibilités d'échanges complets et concrets sur la doctrine vue de manière générale, qui permettent une réflexion critique saine sur le corpus doctrinal actuel, qui n'aurait pu se faire au gré de la comitologie usuelle entre les participants à la communauté doctrinale. L'expression « d'incubateur doctrinal » décrit très bien les expérimentations Scorpion.



Les analyses après action des expérimentations permettent de porter une vision critique sur les possibilités offertes par la doctrine exploratoire.

En corollaire des travaux d'élaboration de la doctrine, la question de l'appropriation de Scorpion par les générations à venir est cruciale. Cela a été dit, avant l'arrivée du système des « centres d'entraînement représentatifs des espaces de bataille et de restitution des engagements¹⁵ »

¹⁴ SICS.

¹⁵ CERBERE.

nos outils de simulation ne permettent pas de différencier dans les systèmes d'arbitrages une unité numérisée d'une unité info-valorisée. Cet aspect, critique pour la bonne compréhension des apports de l'info-valorisation, est un des points saillants issus des expérimentations doctrinales. Il est développé dans un document de réflexion sur l'emploi de la simulation pour la préparation de l'avenir¹⁶, et offre un bon exemple des répercussions que peuvent avoir des expérimentations visant essentiellement à l'élaboration de la doctrine.

CONCLUSION

Au cœur du processus d'innovation doctrinale, les expérimentations menées depuis 2014 ont permis de discerner certains critères sur lesquels repose l'essentiel de la transformation Scorpion, dépassant parfois la vision portée à l'origine par les porteurs du programme. Parmi ces critères on retiendra l'importance de la capacité de réorganisation en cours d'action pour garantir la liberté d'action du chef tactique. On note aussi le besoin accru de discernement dans le tri de l'information, mais surtout la nécessité *d'apprendre à lire* les écrans. Et la corrélation entre la capacité à commander des effecteurs et la capacité à *disposer d'effets* apporte une vision renouvelée des chaînes de commandement.

Tous ces sujets, qui peuvent contribuer à une transformation de fond de notre art de la guerre, ne peuvent être découvertes sous le feu, parce que l'on n'aurait su ou voulu en mener l'étude en acceptant d'y associer de l'imagination, des ressources et du temps. Pour mener à bien les expérimentations il faut cependant se résoudre à ne pas disposer de toutes les données et à les compléter par des hypothèses. En quelque sorte, accepter comme recevables des points que l'on n'a pu encore contrôler sur le terrain, c'est n'être qu'en partie saint Thomas.

¹⁶ RFT 7.7.2, avril 2018.

L'appropriation de l'innovation

Lieutenant-colonel Philippe Paul, CDEC

Anticiper la formation des chefs et des utilisateurs aux processus futurs de commandement et aux ruptures apportées par les différentes capacités (TAVD, réalité augmentée, simulation, robotique etc.).

INTRODUCTION

Fin juillet 2019 : mon fils m'annonce qu'il a réussi le concours de Saint-Cyr. Son rêve se réalise enfin et déjà son esprit se projette bien en avant. Il sortira d'école d'application à l'été 2023 après avoir choisi le premier régiment équipé de GRIFFON. Son futur chef de corps lui annonce rapidement que le régiment sera déployé dès novembre 2023 en bande sahélo-saharienne dans la région de Madama. Le premier GTIA est déployé déjà depuis deux ans à peine dans la région. Le GRIFFON étant un des engins de combat emblématiques du programme SCORPION, ce jeune lieutenant aura appris à Draguignan à s'approprier toutes ses fonctionnalités et un nouveau mode de combat s'appuyant sur une doctrine d'emploi éprouvée. S'appuyant sur toute l'innovation apportée par SCORPION, il prendra tactiquement durant sa mission l'ascendant sur l'adversaire, plus que par ces nouveaux moyens, par sa capacité à utiliser, à comprendre et avoir fait siennes toutes les possibilités offertes par les capacités récemment mises en service.

On note que la plus-value offerte par l'innovation, notamment dans le domaine militaire, ne peut être décorrélée de la capacité à en exploiter tous les aspects. Cette appropriation pose la problématique, plus que le développement de nouvelles capacités techniques et d'une doctrine spécifique, du sujet essentiel de « l'appropriation » de ses nouveaux outils, gage d'efficacité opérationnelle.

Cette appropriation mérite dès aujourd'hui d'être prise en compte et anticipée. Il s'agit de bien mesurer son impact au regard du niveau d'ambition que le programme SCORPION nous promet. Nous verrons ce que l'histoire nous montre dans ce domaine fondamental et comment nous pouvons agir pour faire en sorte que cette appropriation du programme SCORPION soit considérée comme un levier permettant la supériorité opérationnelle.

Les constantes des ruptures technologiques

Si l'innovation au sens large ne constitue pas un fait nouveau en soit, son histoire a été marquée par quelques constantes. De nombreux succès militaires ont vu le jour au travers de l'avènement de nouveaux objets de guerre. De la catapulte en passant par la mitrailleuse jusqu'à plus près de nous le char ou l'avion, on note dans tous ces cas que ces outils ne sont devenus performant qu'après une phase de compréhension de ce que ses systèmes pouvaient offrir. Le cas du char l'illustre peut-être mieux que d'autres.

Il apparaît assez nettement que l'innovation technique seule non accompagnée en doctrine et en formation des chefs comme des subordonnés peut conduire à une exploitation partielle de nouvelles capacités. Il est à noter par ailleurs que l'innovation au sens large peut faire sortir individuellement ou collectivement d'une zone de confort où les modèles passés ou en vigueur constituent de solides référentiels auxquels on se raccroche. La bataille de Berry au Bac où le commandant Bossu perce sur le terrain les trois lignes de défense allemandes successives avec ses chars Schneider l'illustre. Il s'agit bien d'un succès tactique malgré ses pertes mais on note que le haut commandement français en tire initialement comme principale conclusion que le char n'est finalement pas l'outil permettant de prendre l'ascendant sur l'adversaire. On constate aussi qu'en terme doctrinal, l'infanterie n'accompagne pas les chars. De plus l'entraînement des équipages et de l'unité a été limité dans le temps (guerre oblige) par rapport à ce que le char, innovation majeure, aurait pu apporter.

Ainsi plus que l'accompagnement de l'innovation, il convient de considérer, en amont de sa mise en œuvre, l'ensemble des domaines qu'elle impacte et d'en faire une cartographie précise. La formation et l'entraînement en particulier restent dans cette cartographie des aspects majeurs. Le déploiement de SCORPION, programme innovant à plus d'un titre, ne fait pas exception à cette logique si on considère qu'il n'est pas juste une simple adaptation de nos moyens actuels.

Comprendre les apports de la simulation et de la robotique dans l'appropriation de SCORPION

Le sujet de la formation et de l'entraînement n'échappe sans doute pas, plus qu'une simple adaptation à la fois des méthodes et des moyens, à ce besoin d'innover pour accompagner les changements majeurs induits par nos nouvelles capacités.



www.strategie-bureau.com

© Stratégie Bureau

Source ouverte stratégie bureau

La ou les innovations possibles dans ces domaines peuvent être considérées comme des outils participant directement à l'efficacité opérationnelle du système SCORPION. Dans cette logique, l'innovation est pour la formation et l'entraînement un support efficace de l'appropriation du système. La simulation l'illustre. Dans l'absolu la simulation permettra sans fin demain au « chef augmenté » d'étudier des cas concrets tactique réalistes multiples renforçant son expérience. Ces outils, déjà pour partie testés au laboratoire du combat Scorpion (LCS) avec comme champ d'application la doctrine exploratoire, sont déjà une réalité. La simulation permettra par exemple demain pour le soldat d'effectuer des dizaines de séquences de tir au-delà des vues directes du missile moyenne portée améliorant clairement sa compétence et ses performances.

La robotique constitue dans le même esprit ce qui permettra au chef comme au soldat de comprendre de façon bien plus précise son environnement et d'y agir. Il s'agira là d'une forme d'appropriation des choses avec comme champ d'application la connaissance de l'environnement de l'unité SCORPION.

La mise en œuvre de SCORPION nécessite de repenser le combat lui-même (apport de la protection collaborative, de l'usage des systèmes *hard kill* et *soft kill*¹⁷, emploi de SICS¹⁸ dans le cadre de l'infovalorisation, coordination des intervenants dans la troisième dimension¹⁹ etc.). Les apports du programme exigent non pas d'aménager l'existant mais bien de repenser certes la doctrine mais aussi la formation et l'entraînement. La comparaison avec un puzzle dont chaque pièce est importante, mais ne constitue pas l'ensemble, peut illustrer la construction de SCORPION. Chaque pièce doit être redécoupée si, *in fine*, l'objectif est bien d'obtenir un outil de combat servi à plein potentiel et à la hauteur du niveau d'ambition affichée.

Revisiter l'entraînement et la formation

Il est certain, bien plus que les innovations techniques que SCORPION offrent, qu'en doctrine « le style de combat » va évoluer. S'il reste évident que les grands principes de la guerre ne seront pas remis en question, on note déjà que la vision du combat change. L'infovalorisation va apporter une masse de données et d'information que le chef et le subordonné devront comprendre, analyser et trier rapidement sans perdre de vue l'immédiateté de l'action.

Autre caractéristique au titre de la décentralisation du combat s'appuyant notamment sur la protection collective, le subordonné devra savoir intelligemment faire preuve d'initiative. Le mot de subsidiarité dans le combat SCORPION va prendre tout son sens. En termes d'esprit, la relation entre le chef et le subordonné sera probablement de nature différente qu'à ce jour. Il s'agira, dans le souci de ne pas figer le subordonné dans l'action, d'accroître ce niveau de confiance entre lui et son chef, afin d'encourager sa capacité à agir vite sur un compartiment de terrain où il sera peut-être seul à pouvoir s'engager compte tenu de la dispersion des unités.

¹⁷ Système de protection active et passive des engins incluant la destruction roquettes et missiles.

¹⁸ Système d'information du combat Scorpion.

¹⁹ CI3D.

On voit ici qu'en termes d'appropriation, SCORPION va impacter aussi le champ cognitif des relations chef/subordonné. Ceci n'est pas une remise en cause du fondement de notre état où le chef continuera de commander et de contrôler, mais ceci devra en termes de style de commandement être adapté à cette nouvelle donne.

Pour être plus précis la formation et l'entraînement au titre de cette appropriation pourraient être repensés à l'aune de cet esprit guerrier que le chef d'état-major de l'armée de Terre souhaite voir renforcé. Lorsque nos subordonnés seront appelés à mettre en œuvre des systèmes complexes nécessitant un haut degré de formation, il s'agira dès leur formation initiale de développer les qualités encourageant la prise d'initiative, la rapidité d'analyse en temps contraint ou encore la prise de décision en situation, seul face au terrain. La simulation constitue un excellent support et doit permettre d'analyser les erreurs, de les comprendre et de les corriger. Le cas concret d'un peloton JAGUAR pris à parti l'illustre. Au titre de la protection collaborative l'ensemble des autres engins du peloton pourra riposter sur la menace. Est-ce pour autant que les trois canons du peloton recevant l'information vont concentrer leur feu sur cette seule menace, en omettant que dans le secteur du peloton d'autres unités adverses peuvent dans le même temps se dévoiler ? Il s'agira dans ce cas que l'engin le plus à même de le faire détruise cette menace, sans divertir le peloton de sa mission principale de surveillance. Pour arriver à ce résultat bien évidemment testable sur le terrain, la simulation ou encore le *wargaming* permettent à l'entraînement de rôder des comportements et des procédures au sein des unités. Le *wargaming* constitue d'ailleurs aussi un outil à remettre au goût du jour pour faire travailler les esprits et développer le sens tactique des unités. Il n'est en rien un outil d'un autre temps et contribue directement à l'appropriation du combat SCORPION. Utilisé déjà par le LCS, il a montré toute sa pertinence en terme doctrinal.

L'usage de ses outils contribue directement à la connaissance des capacités que le programme développe, ainsi qu'au gain individuel et collectif recherché pour prendre l'ascendant sur l'adversaire.

EN CONCLUSION

Le sujet de l'appropriation du programme SCORPION reste un sujet capital. Il faut dès aujourd'hui bien l'anticiper. Sa déclinaison, au titre de ce que sera l'entraînement et la formation, est essentielle et doit être imaginé parallèlement au développement d'une doctrine d'emploi spécifique dès maintenant. Le schéma directeur du programme apporte déjà un regard particulier sur se sujet. Chaque combat et chaque engagement, comme nous l'a montré l'histoire, reste unique et notre armée de Terre a besoin demain de chefs et de subordonnés capables de s'adapter rapidement à leur environnement.



Source ouverte RP défense

France et Belgique : vers une doctrine commune

Commandant Frédéric Thiry,
officier belge inséré au sein du laboratoire de combat Scorpion (LCS)
du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC)

« On ne protégera pas les Européens si on ne décide pas d'avoir une vraie armée européenne. Face à la Russie qui est à nos frontières et qui a montré qu'elle pouvait être menaçante (...) on doit avoir une Europe qui se défend davantage seule, sans dépendre seulement des Etats-Unis et de manière plus souveraine »²⁰

« Le partenariat européen est très développé dans le cadre du matériel roulant (NB : terrestre), (...). Ce matériel roulant extrêmement performant (NB : Griffon et Jaguar) sera le point de départ d'une industrie européenne qui aura un impact majeur pour l'Europe de la Défense »²¹.

Le projet d'armée européenne supranationale divise les pays de l'Union depuis des décennies. Cependant, tous reconnaissent qu'il est aujourd'hui impossible de s'engager seul dans une opération majeure. L'interopérabilité n'est plus une option, c'est une nécessité. Pour preuve, depuis des décennies, l'OTAN s'efforce de standardiser ses procédures, sa doctrine et ses équipements afin que les forces de ses membres soient, selon la définition de l'Alliance, « aptes à opérer en synergie dans l'exécution de tâches assignées ». En d'autres termes, qu'elles soient capables de travailler « **ensemble** ». Si ces coalitions semblent inévitables, il faut avouer que les résultats, en particulier pour les forces terrestres européennes, sont rarement à la hauteur. De nombreuses causes peuvent expliquer ces difficultés. Citons, entre autres, les préoccupations liées à une perte possible de souveraineté, des intérêts nationaux parfois divergents, un soutien des industries

²⁰ Emmanuel Macron, président de la république française, Europe 1, 06 novembre 2018.

²¹ Charles Michel, premier ministre du royaume de Belgique, RTBF, 25 octobre 2018.

de défense locales, ou encore le partage de renseignement difficilement spontané. Néanmoins, la Belgique et la France ont réussi à surmonter ces défis et ont franchi ensemble une étape supplémentaire. Il s'agit maintenant de travailler « **comme** » !

Projet Scorpion et CaMo

Le 25 octobre 2018, le gouvernement belge a décidé de conclure un partenariat stratégique avec la France pour le renouvellement d'une partie importante de sa Capacité Motorisée (CaMo) et de s'associer au projet Scorpion. Plus qu'un simple achat de matériel à un pays allié, il s'agit d'une collaboration approfondie dans laquelle chaque ligne de développement (doctrine, structure organisationnelle, entraînement, matériel, *leadership*, personnel et infrastructure) est étudiée afin de pousser l'interopérabilité à son paroxysme. Ce partenariat vise à atteindre un effet final recherché ambitieux : **générer des GTIA et des SGTIA, belges et français, nativement interopérables**. La Belgique et la France créent donc un modèle de coopération européenne en matière de défense qui peut servir d'exemple. Les unités belges et françaises seront parfaitement interchangeables avec, évidemment, un déploiement opérationnel qui demeure une décision nationale souveraine.

Une doctrine identique

Cet article vise à décrire la manière dont les deux partenaires s'attachent à limiter et au besoin à réduire au fil du temps les écarts concernant leur **doctrine**. Par doctrine, il faut comprendre l'ensemble du processus se traduisant par la publication des documents relatifs à la mise en œuvre des systèmes d'armes et l'emploi opérationnel des unités (guides techniques, manuels d'emploi, documents de réflexion doctrinale). Concrètement, la Belgique a défini une série d'éléments qu'elle souhaite « identiques » à son partenaire tels que la doctrine ou une partie de son équipement alors que d'autres seront « semblables » à savoir, le cycle d'entraînement ou les capacités de soutien. À l'horizon 2025, les **doctrines d'emploi** de la capacité motorisée seront donc **identiques**, pour autant qu'elles n'entrent pas en conflit avec une spécificité nationale. Pour atteindre cet objectif, deux lignes d'opérations sont suivies. La première tend à réduire les écarts entre les doctrines actuelles (axe « cohérence ») et la seconde vise à développer conjointement la doctrine Scorpion (axe « conception »).

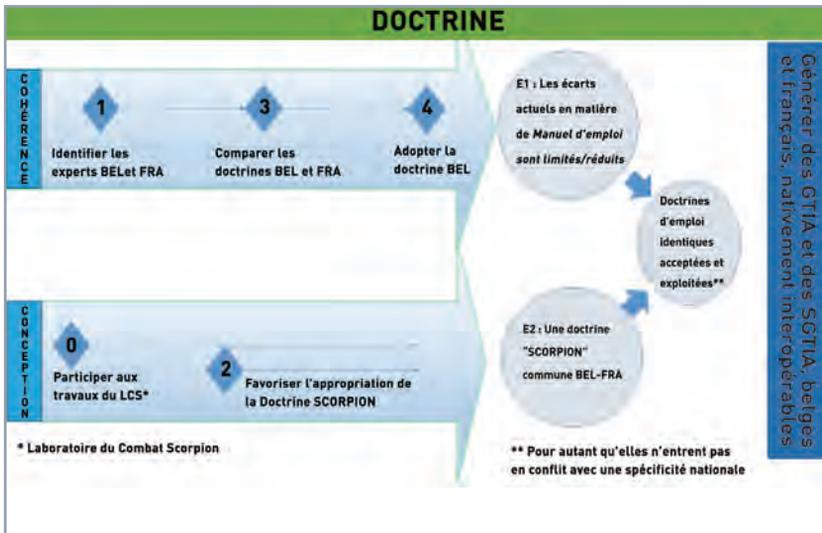


Figure 1 : conception opérationnelle belge pour la ligne de développement DOCTRINE.

Cohérence : facteur de succès

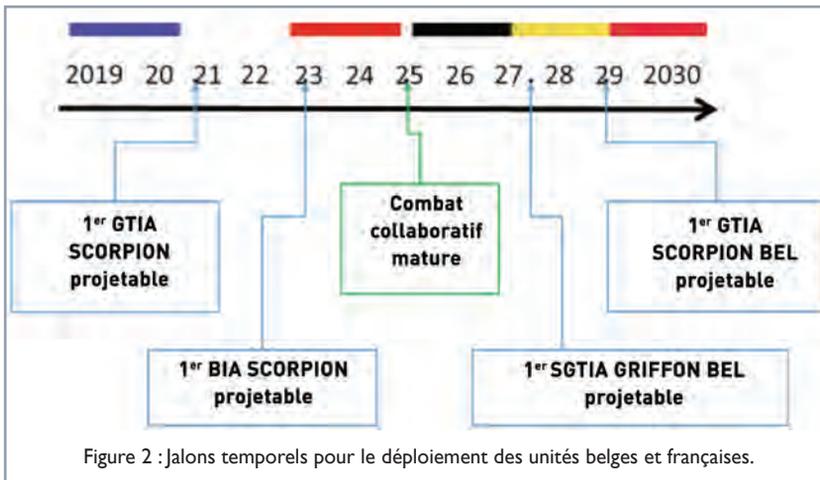
La mise en cohérence des doctrines actuelles vise à faciliter la transition en 2025 vers une doctrine Scorpion. En effet, même si l'apparition des nouveaux manuels d'emploi ne sera probablement pas une rupture totale ou une transformation radicale de la doctrine française actuelle, cela reste toujours un défi de s'adapter au changement. Et ces difficultés risquent d'être démultipliées pour une armée qui n'a pas nativement la même façon de travailler.

Bien que, déjà aujourd'hui, les différences doctrinales semblent minimes, l'intention est d'éviter un changement trop « brusque » avec l'arrivée des nouveaux équipements. Pour ce faire, le centre de compétence de la composante Terre belge (équivalent du COME2CIA²²) étudie la doctrine de l'armée de Terre française et identifie les écarts qui nécessitent une action telle qu'une modification de structure organisationnelle, des changements de procédure ou des besoins en ressources de toute nature (notamment humaines et équipement). Ce travail rigoureux est essentiel afin de préparer la transition à terme vers une doctrine Scorpion.

²² Commandement de l'Entraînement et des Écoles du Combat InterArmes.

Dans quelques semaines, les experts nationaux des différentes armes vont se rencontrer et collaborer afin de consolider les savoir-faire communs et œuvrer à une mise en cohérence des manuels d'emploi. Comme le faisait remarquer le général de division Watler Piatt, ancien commandant adjoint de l'armée de Terre des États-Unis en Europe (USAREUR) : « *ce ne sont pas les pays, mais les hommes, qui entretiennent des relations* »²³. La réussite de cette mise à niveau repose donc sur une communauté d'acteurs volontaires fonctionnant en réseau. Ce volontarisme est une condition *sine qua non* pour réussir.

En plus de l'aspect interpersonnel et humain, le temps est également un facteur déterminant. Pour réussir, il faut des délais réalistes. Le projet CaMo et le déploiement des premières unités belges est décalé dans le temps d'environ cinq années par rapport au projet Scorpion. Ce déphasage permettra d'harmoniser en profondeur et d'intégrer progressivement les nouveaux manuels d'emploi Scorpion.



Conception : réflexion commune

En parallèle de cet axe « mise en cohérence », la Belgique poursuit également une ligne d'opération « conception ». Dès à présent, un officier belge est inséré au sein du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) et plus précisément au sein du laboratoire

²³ Accroître l'interopérabilité fondement de l'efficacité des opérations de l'OTAN, Général Jean-Paul Paloméros, commandant suprême allié Transformation, 25 septembre 2013. <https://www.nato.int/docu/review/2015/also-in-2015/enhancing-interoperability-the-foundation-for-effective-nato-operations/FR/index.htm>

de combat Scorpion (LCS). Il y poursuit, avec ses collègues français, les réflexions doctrinales tout en définissant les premiers manuels d'emploi à l'usage des forces pour les GTIA Scorpion. Cet inséré participe pleinement aux travaux du laboratoire et est donc bien plus qu'un officier de liaison. Pour preuve, il a été désigné comme officier de marque pour plusieurs travaux tels que le pilotage de la rédaction d'une réflexion doctrinale sur le combat infovalorisé des unités de niveau 5 et 6 ainsi que pour la préparation d'exercices Scorpion.

Outre sa participation à l'élaboration de la doctrine, cet officier sera le premier Belge à assimiler les manuels d'emploi Scorpion et son rôle sera de faciliter une appropriation plus globale de celle-ci au sein des forces terrestres belges. Il interviendra donc aussi dans l'axe « mise en cohérence » via une dissémination régulière des nouveaux manuels d'emploi.

À terme, en suivant ces deux lignes d'opérations (« cohérence » et « conception »), les doctrines d'emploi belge et française seront **identiques**, **acceptées** et pleinement **exploitées** par les unités.

Un partenariat global

Il est évident que, en plus de la doctrine, d'autres aspects font l'objet d'une réflexion avec comme main courante l'interopérabilité. Un exemple parmi d'autres est la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle (MEDO) qui diffère des techniques utilisées en Belgique²⁴. Une analyse doit être menée et au besoin des mesures devront être prises pour atténuer, si nécessaire, ces différences. De façon intuitive, il semble clair que si la formation de nos cadres devient identique dans le futur, ces dissemblances s'estomperont naturellement. Si des solutions semblent limpides sur papier, elles sont beaucoup plus complexes lorsqu'elles affrontent les frictions de la réalité (impositions budgétaires, ressources humaines limitées, contraintes politiques,...). Ces réflexions sont menées en Belgique ainsi que par deux autres insérés déjà déployés dans l'organisation française (au sein du CFT²⁵ et de l'EMAT²⁶). Ces derniers exercent

²⁴ En fonction du niveau, ces techniques se basent sur une analyse croisée des facteurs d'appréciation (mission, ennemi, milieu et moyens) avec les éléments de manœuvre (attitude, objectif, rythme, délais, axe, dispositif) ou sur la méthode OTAN du *Military Decision Making Process* (MDMP).

²⁵ Commandement des forces terrestres.

²⁶ État-major de l'armée de Terre.

des responsabilités dans l'exécution du projet (adjoint du chef de projet) et dans le déploiement du projet dans les unités (adjoint du chef de projet). Dans un avenir proche, d'autres officiers belges viendront rejoindre cette première vague d'insérés avec comme objectif d'augmenter l'interopérabilité des deux armées dans toutes les lignes de développement.

CONCLUSION

En s'appropriant à l'identique ou en cherchant à fournir des effets semblables, les armées de Terre française et belge ont donc basculé du « **travailler ensemble** » vers un « **travailler comme** ». Depuis plus de cinquante ans, les pays européens ont développé une capacité à agir ensemble, s'appuyant sur des procédures communes définies par l'OTAN. Cependant, cette coopération restait limitée au plus petit dénominateur commun avec une doctrine de compromis comme résultat. Aujourd'hui, le partenariat franco-belge donne une nouvelle dimension à l'interopérabilité en profitant de chaque opportunité pour développer des **synergies** entre les deux armées et ce, dans **tous les domaines**.

Le but n'est pas de créer une unité binationale sur le modèle de la brigade franco-allemande mais bien de créer de la valeur ajoutée par l'harmonisation de chaque ligne de développement. Cependant, il ne faut pas confondre interopérabilité et uniformité. C'est la complémentarité des partenaires et la maîtrise des différences qui rendra l'ensemble plus fort. En d'autres termes, la devise de la Belgique, « **l'union fait la force** », prend tout son sens dans ce partenariat.

Le territoire national : un corpus doctrinal renouvelé

Lieutenant-colonel Nathalie Papp, CDEC

La doctrine relative au Territoire national a fait l'objet d'une refonte générale, ces deux dernières années, afin d'intégrer les évolutions juridiques et doctrinales mais également pour prendre en compte les besoins nouveaux identifiés.

Ainsi, ce corpus doctrinal, déjà robuste, et constitué de documents « cadre »²⁷, qui ont fait l'objet de profondes révisions, a été complété par des mémentos destinés à faciliter l'appréhension par les forces terrestres de leur environnement sur le TN.

Cette mise à jour a été effectuée de façon concertée et coordonnée entre l'armée de Terre et le niveau interarmées, afin d'offrir au lecteur une cohérence d'ensemble.

Le principe de subsidiarité a été ainsi respecté et a permis l'introduction en doctrine de concept nouveau comme la posture de protection terrestre (PPT). Introduite par la DIA relative à « L'emploi des armées sur le TN »²⁸, présentée par la DIA relative aux « Engagements terrestres sur le TN »²⁹, la PPT a finalement été décrite sous sa forme la plus achevée dans la DFT sur la « Doctrine d'emploi des forces terrestres sur le TN »³⁰.

L'environnement juridique est parfaitement pris en compte par la DIA sur le « Cadre juridique d'emploi des armées sur le TN »³¹ qui présente les évolutions introduites par l'instruction 10100³² sur les modalités d'engagement des forces armées sur le TN, ainsi que les modifications

²⁷ DIA et DFT.

²⁸ DIA 3.60.

²⁹ DIA 3.60.2.

³⁰ DFT 3.60.2.

³¹ DIA 5.60.2.

³² Instruction 10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017 relative à l'engagement des armées sur le TN lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile.

sur l'emploi de la force avec la mise en place d'un cadre légal d'usage des armes applicable aux militaires sous conditions. Le « Mémento juridique TN³³ », document plus « pratique » conçu sous forme de fiches thématiques, a pour objectif de faciliter la compréhension des problématiques juridiques les plus courantes rencontrées sur le TN.

La nécessaire acculturation au « milieu » TN a également fait l'objet d'un important travail doctrinal afin notamment de faciliter l'interopérabilité avec les forces de sécurité intérieure (FSI). Le mémento « Athéna³⁴ » a répondu au besoin des Etats-majors tactiques (EMT) d'une aide à la planification dans un environnement nouveau. Le mémento du chef « Au contact³⁵ » est destiné à apporter les réponses concrètes aux questions que se posent les chefs de section et chefs de groupe engagés sur le TN aux côtés des FSI : organisation, acronymes, conduites à tenir et éléments de RETEX des principales attaques terroristes. Le « Mémento de procédures tactiques des actions conjointes entre unités de l'armée de Terre et Gendarmerie³⁶ » complète ce travail de connaissance mutuelle.

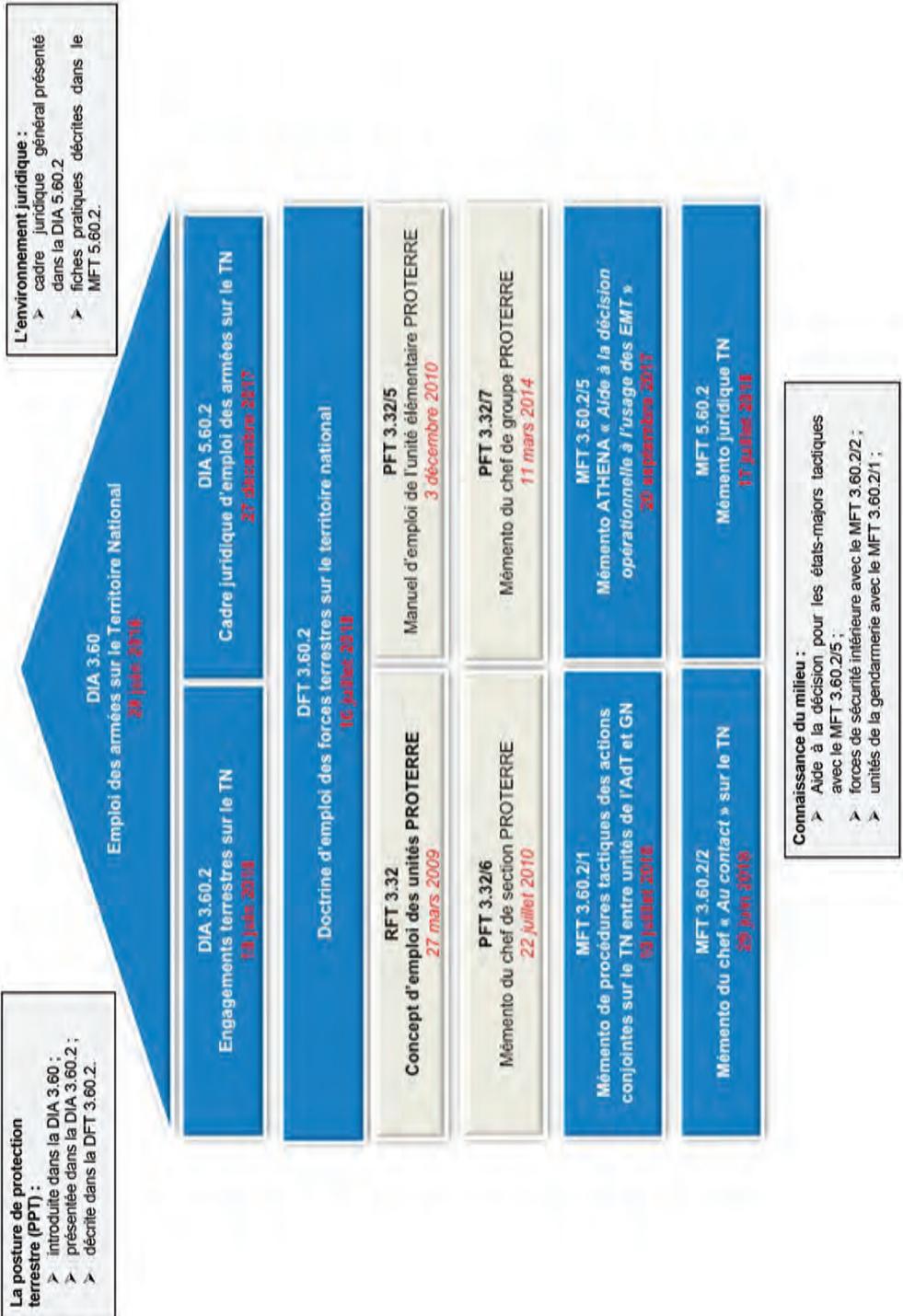
Ainsi, le cadre doctrinal relatif au TN est désormais bien ancré et permet aux forces terrestres de s'engager sur le TN dans un environnement doctrinal stabilisé et en phase avec un contexte profondément modifié.

³³ DFT 5.60.2.

³⁴ MFT 3.60.2/5.

³⁵ MFT 3.60.2/2.

³⁶ MFT 3.60.2/1.



Sentinelle ou l'expérience de la sécurité juridique « augmentée » des forces armées engagées sur le territoire national

Lieutenant-colonel Nathalie Papp, CDEC

Le qualificatif « augmentée » désormais accolé à des sujets devenus plus performants grâce aux progrès technologiques liés à l'intelligence artificielle peut trouver une parfaite application pour décrire les évolutions juridiques récentes qui ont bénéficié aux militaires déployés sur le TN dans le cadre d'une réquisition.

L'augmentation ne provient pas ici d'avancées technologiques mais de la prise en compte par l'État d'un besoin de lisibilité portant tant sur les modalités d'engagement des forces armées sur le TN que sur les conditions d'emploi de la force.

L'année 2017 apparaît à cet égard comme *l'année charnière* au cours de laquelle les réflexions menées depuis les attentats de 2015 ont conduit à l'adoption de textes nouveaux ; temps finalement assez court pour la maturation de problématiques aux lourds enjeux en termes de sécurité et de libertés publiques ; délai nécessaire pour trancher des questions fondamentales touchant à l'essence même des armées au regard des missions que la Nation entend leur confier en situation d'attaques terroristes.

Ainsi, le militaire sur le TN bénéficie aujourd'hui, au-delà des textes fondamentaux qui organisent son engagement sur le TN et son cadre légal d'usage des armes, d'une légitimité tirée de la compréhension désormais partagée de sa mission et de ses limites naturelles ainsi que de la maîtrise de l'environnement dont il fait preuve, l'ensemble contribuant à sécuriser juridiquement son action.

Une compréhension partagée de la nature de la mission des armées sur le TN

La période « *chaotique* » post attentats en 2015 et le déploiement de l'opération Sentinelle, exceptionnelle au regard du volume de forces engagées sur la durée, a légitimement conduit à s'interroger sur l'adaptation du cadre juridique existant à ce contexte de violence nouvelle. En effet, constitué de textes souvent anciens, ajoutés au fil du temps selon les besoins du moment, le cadre juridique d'engagement des forces armées sur le TN est d'une appréhension difficile pour le profane. Pourtant, l'organisation de la défense en France est d'une présentation simple, fondée sur deux piliers : la défense militaire et la défense civile³⁷. Cependant, l'ajout des régimes d'application exceptionnelle³⁸ a pu en complexifier la lecture en première approche. De même, l'introduction par le Livre Blanc de 2008 du concept de sécurité nationale³⁹ dans le code de la défense (CODEF) a également pu contribuer à en brouiller la lecture, la sécurité nationale embrassant aussi bien la sécurité extérieure que la sécurité intérieure et ne recouvrant qu'une partie du champ de la défense nationale. Ainsi, si elle continue à avoir pour objet d'assurer la protection ultime du territoire et de la population, la Défense nationale ne vise plus désormais qu'à répondre aux agressions armées et non plus à toute forme d'agression.

La nouvelle version de l'instruction 10100⁴⁰, décrit parfaitement dans son introduction cette dichotomie organisée au sein du concept de sécurité nationale : d'une part la politique de défense qui a pour objet de protéger l'intégrité du territoire contre les agressions armées et d'autre part les politiques de sécurité publique et civile nationales qui visent à garantir

³⁷ De façon plus rigoureuse, la défense s'organise entre défense militaire et défense non militaire. Cette dernière étant composée de la défense économique et de la défense civile. Les forces armées n'ayant que peu d'impact sur la défense économique, le terme de défense civile est plus largement usité.

³⁸ État de siège, état d'urgence et état de guerre.

³⁹ Article L1111-1 du CODEF : « La stratégie de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter. L'ensemble des politiques publiques concourt à la sécurité nationale. La politique de défense a pour objet d'assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. Elle contribue à la lutte contre les autres menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale. Elle pourvoit au respect des alliances, des traités et des accords internationaux et participe, dans le cadre des traités européens en vigueur, à la politique européenne de sécurité et de défense commune. »

⁴⁰ Instruction n°10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14/11/2017.

la sécurité et la protection des populations. Les compétences sont ainsi clairement définies : les forces armées constituent bien l'Ultima ratio de la Nation en assurant la défense militaire du territoire. La défense civile constitue le fondement sur lequel repose l'engagement des forces armées sur le TN dans le cadre des opérations de type Sentinelle ou Vigipirate : engagement sur la base d'une réquisition émise par l'autorité civile pour intervenir en appui des forces de sécurité intérieure ou des forces de sécurité civile⁴¹.

De cette répartition des compétences en fonction de la menace envisagée découle logiquement la nécessité de maintenir une distinction entre l'exercice quotidien du droit commun de la sécurité publique et la mise en œuvre d'un droit dérogatoire qu'autorisent seules certaines circonstances exceptionnelles⁴².

Dès lors, la question qui a pu se poser d'accorder aux militaires déployés sur le TN en appui des FSI, des prérogatives particulières leur permettant d'effectuer des actes relevant de la police administrative ou judiciaire⁴³ perd de sa pertinence. En effet, rien ne justifie l'attribution de pouvoirs dérogatoires à des forces non chargées d'une mission de sécurité publique en temps « ordinaire ». Cette attribution de pouvoirs « apparemment neutres » au regard de l'effet produit sur le terrain conduirait, dans les faits, à une évolution profonde (un véritable changement de nature) de la mission du militaire et de la finalité des armées.

Ainsi, cette compréhension du schéma de la stratégie de sécurité nationale est un élément essentiel de légitimité des forces armées sur le TN par la préservation de leur identité profonde et de leur finalité qui est de protéger la Nation contre une agression armée tout en consacrant son rôle de **contributeur** à la mission de sécurité publique.

Une maîtrise optimisée de l'environnement TN

Les travaux conduits sur l'adaptation du cadre juridique au contexte nouveau du territoire national ont avant tout mis en avant un besoin de clarification de cet engagement au regard de ses modalités de mise en œuvre et de l'emploi de la force.

⁴¹ Article L1321-1 du code de la défense.

⁴² Pour approfondir la sécurité nationale, nouveau concept du droit français, Bertrand Warusfel.

⁴³ Vérification ou contrôle d'identité, fouille.

La révision de l'instruction 10100⁴⁴ a eu pour objet d'y remédier en introduisant de la cohérence et quelques modifications substantielles.

Sur le fond, ce document a apporté une avancée majeure avec l'introduction de la notion d'effet à obtenir qui permet de préserver la liberté d'action du chef militaire. Il a également sanctuarisé le dialogue civilo militaire, garant de l'efficacité de l'action militaire sur le terrain, grâce à l'adhésion qui résulte d'un échange constructif. Enfin, la proposition d'un modèle de réquisition unique, accompagné d'un « mode d'emploi » détaillé contribue également à sécuriser l'action du militaire en l'assurant de la définition de l'ensemble des éléments dont il a besoin pour conduire sa mission.

Sur la forme, ce document, rédigé d'une façon très claire facilite la lecture de l'utilisateur d'une part en intégrant les dispositions de l'instruction 500⁴⁵ désormais abrogée et d'autre part en décrivant de façon synthétique les aspects de l'engagement des armées sur le TN. L'exclusion, en préambule, des formes d'engagement dans le cadre de la défense militaire et notamment de la Défense opérationnelle du territoire⁴⁶ contribue grandement à la clarté du document en focalisant le propos sur l'appui aux forces de sécurité intérieure et civile en temps de paix (et éventuellement en situation d'État d'urgence). La notion de « *maintien de l'ordre public* » qui prêtait à confusion est écartée au profit de celle plus précise et juridiquement acceptable de participation des armées au maintien de l'ordre impliquant la confrontation à une foule hostile. Le caractère exceptionnel de cette confrontation est clairement annoncé. Enfin, la présentation claire et actualisée des conditions d'emploi de la force et d'usage des armes contribue à la sécurité juridique des militaires.

En effet, le militaire déployé sur le TN, à l'instar des membres des forces de sécurité intérieure⁴⁷, disposait uniquement des causes d'irresponsabilités pénales communes à tout citoyen.

⁴⁴ Instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national en cas de crise majeure n° 10100/SGDSN/PSE/PPS/CD du 3 mai 2010.

⁴⁵ Instruction interministérielle n° 500/SGDN/MPS/OTP relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre du 9 mai 1995.

⁴⁶ Les armées sont également engagées, dans le milieu terrestre, dans le cadre de la défense militaire, pour la mise en œuvre des mesures permanentes de Défense opérationnelle du territoire (DOT).

⁴⁷ Les gendarmes disposaient d'une excuse pénale spécifique mais dans les faits celle-ci était contrainte par la jurisprudence de la CEDH.

Les attentats du Bataclan ont mis en exergue la nécessité de mettre en place une nouvelle excuse pénale justifiant l'ouverture du feu à l'encontre d'un terroriste ayant commis ou tenté de commettre des meurtres et présentant de façon objective la volonté de réitérer. Cette excuse pénale qualifiée de « *périple meurtrier* » a été introduite à l'article 122-4-1 du code pénal et bénéficiait au militaire requis, **consacrant ainsi sa reconnaissance d'acteur du territoire national.**

Les actes d'agression qui se multiplièrent à l'encontre des forces de l'ordre conduisirent à la rédaction d'un rapport rédigé sous la direction de Mme Cazaux-Charles⁴⁸ concluant à la nécessité d'instituer un cadre légal d'usage des armes pour les forces de l'ordre. L'uniforme, qui a longtemps constitué une protection par le respect qu'il inspirait, est désormais visé. Cette évolution a justifié la mise en place d'une protection spéciale, par rapport au citoyen ordinaire, avec la mise en œuvre d'un cadre légal d'usage des armes. Ainsi, l'article L.435-1 du code de la sécurité intérieure définit cinq cas dans lesquels les forces de sécurité intérieure et agents des douanes peuvent faire usage de leur arme. En application de l'article L.2338-3 du CODEF, ce régime est applicable *aux militaires déployés sur le territoire national dans le cadre des réquisitions*⁴⁹ (pour les cinq cas dont le périple meurtrier retiré du code pénal et intégré désormais au CSI) ainsi qu'aux « *militaires chargés de la protection des installations militaires situées sur le territoire national* » (à l'exception du « *périple meurtrier* »). Cet usage des armes est soumis au respect des principes dégagés par la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) d'absolue nécessité et de stricte proportionnalité.

L'attribution du bénéfice de ce cadre aux militaires, au-delà de son utilité, a un fort impact symbolique, comme cela avait été le cas pour le périple meurtrier.

Outre ces évolutions législatives certes essentielles, l'emploi de la force sur le TN a été placé au cœur des préoccupations. Ainsi, les actions concourant à la satisfaction de l'objectif d'une maîtrise parfaite de l'emploi de la force, conçue comme un élément essentiel de la légitimité de notre action sur le TN (à l'instar de ce qui se passe en OPEX) ont été renforcées

⁴⁸ Directrice de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la justice (INHESJ).

⁴⁹ Prévues à l'article L1321-1 du code de la défense.

par le biais d'un véritable travail de « refondation⁵⁰ » de la formation⁵¹ et du conseil juridique, en constante évolution. Cette formation est d'autant plus cruciale que la « dualité d'emploi » du militaire, en OPEX et sur le TN, suppose une souplesse intellectuelle pour s'adapter à des cadres juridiques différents (et à des environnements différents) requérant de bonnes capacités d'appréciation. Cependant, le souci permanent de la maîtrise de l'emploi de la force inculqué au soldat, en opération extérieure, se retrouve sur le TN et contribue ainsi à son efficacité sur le TN.

Ainsi, le cadre juridique d'engagement des forces armées sur le TN dans le cadre de la défense civile en temps de paix n'a pas subi de modification profonde. C'est l'important travail d'appropriation du domaine qui a permis de dégager les voies d'amélioration et d'instaurer de la cohérence dans un système touffu. Cette expérience confirme que notre système juridique, fruit d'une histoire, est parfaitement modelable et adaptable aux enjeux et contextes nouveaux. Aussi, plutôt que d'ajouter à des édifices souvent complexes, l'effort doit être porté sur la compréhension, la clarification et la « bonne » mise en œuvre de l'existant.

⁵⁰ Délivrance avant déploiement d'une « instruction juridique opérationnelle » uniformisée, présentée par des LEGAD formés au cadre juridique sur le TN, développement de tutoriels.

⁵¹ Importance d'une formation orientée sur les aspects pratiques (notamment exemples).

L'ENGAGEMENT DES FT SUR LE TN

La posture de protection terrestre (PPT)⁵²

Colonel François-Xavier Moreau, COM TN

Posture interarmées adaptable en fonction du niveau de la menace, la PPT recouvre l'ensemble des dispositions prises par les armées dans le cadre de la fonction stratégique « protection » pour le milieu terrestre. Elle tire son organisation de l'existant, notamment de la chaîne OTIAD et vise à proposer un échelonnement différent permettant de réagir, en particulier en cas de crise majeure sur le territoire national (TN). Elle s'inscrit dans le cadre la « stratégie renouvelée » du CEMA.

UNE SITUATION GÉNÉRALE INÉDITE

Des menaces multiples.

Au plan opérationnel, plusieurs conséquences découlent pour les armées des attentats survenus en France depuis 2015 :

- les engagements sont désormais plus durables et focalisés sur le domaine sécuritaire ;
- l'aptitude à se coordonner avec les autres acteurs du TN devient essentielle ;
- face aux menaces, il faut pouvoir intervenir rapidement en tout lieu, et pouvoir établir d'emblée un rapport de force favorable et le cas échéant simultanément en différents points.

Une nécessaire mise en cohérence.

Afin de prendre en compte l'évolution de la menace et des contraintes évoquées, tout en préservant la liberté d'action des décideurs politiques, les armées doivent concilier trois impératifs stratégiques :

- participer plus efficacement à la protection de nos concitoyens tout en continuant d'honorer nos engagements extérieurs ;

⁵² *Extraits en tout ou partie de la lettre 506468/ARM/EMAT/OAT/BEMP/DR du 13 juillet 2017.*

- préserver la lisibilité-légitimité de l'action des armées sur le TN – en particulier sa « militarité » – vis-à-vis de la population française qui ne comprendrait pas que les militaires ne s'engagent pas aussi efficacement « ici » que « là-bas » ;
- maintenir dans la durée ce niveau d'engagement.

De ces impératifs, découlent trois exigences opérationnelles en métropole comme outre-mer :

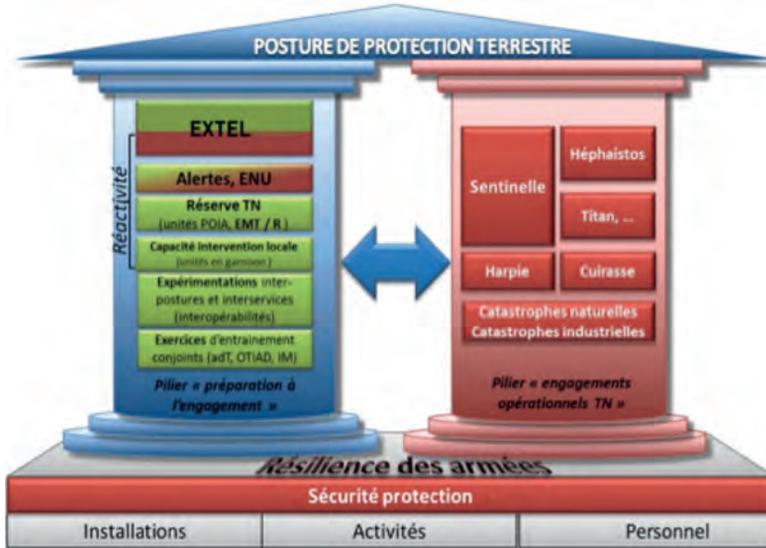
- la réactivité augmentée, aux différents niveaux. Les armées, avec le soutien des directions, des services interarmées (DSIA), doivent pouvoir intervenir rapidement et à tout moment, hors régime d'alerte ;
- l'optimisation de l'emploi des capacités militaires ;
- l'interopérabilité avec les forces de sécurité intérieure (FSI) et les forces de sécurité civile (FSC).

Ces enjeux ont justifié le besoin d'une formalisation de l'action des armées dans le milieu terrestre sur le TN au banc d'une nouvelle posture opérationnelle ; la posture de protection terrestre (PPT). Elle est coordonnée et cohérente avec la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-A) et la posture permanente de sauvegarde maritime (PPS-M) et s'inscrit dans le cadre juridique existant ainsi que dans le continuum sécurité-défense.

La PPT, un dispositif offrant une flexibilité opérative

S'exerçant dans le milieu terrestre, la PPT recouvre l'ensemble des dispositions permanentes ou conjoncturelles prises par les armées dans le cadre de la fonction stratégique « protection », **sur le TN**, en métropole et outre-mer. Dans un milieu où les forces armées sont concourantes, **la PPT a pour finalité et ambition d'optimiser la réponse des armées** aux sollicitations en matière de défense civile, voire dans le cadre de la défense militaire, en apportant une contribution adaptée et réactive à la résilience de l'État, en particulier en cas de crise majeure survenant sur le TN.

La résilience des forces armées, socle de la PPT⁵³.



Assise de la PPT, la résilience renforcée des ADS conditionne leurs engagements sur le TN, tout en contribuant à la résilience de la Nation. Par ailleurs, face à la réalité d'un engagement durable sur le TN, l'acquisition par les armées d'une culture opérationnelle de l'engagement sur ce théâtre spécifique apparaît désormais essentielle :

- en favorisant l'émergence d'un état d'esprit de vigilance, de résilience et de réactivité, y compris à l'échelle de la garnison ;
- en développant en conséquence une capacité à opérer des bascules d'effort, à délivrer dans les meilleurs délais un effet par la manœuvre et, si nécessaire, par le feu.

Une réponse graduée s'inscrivant dans une logique d'effets.

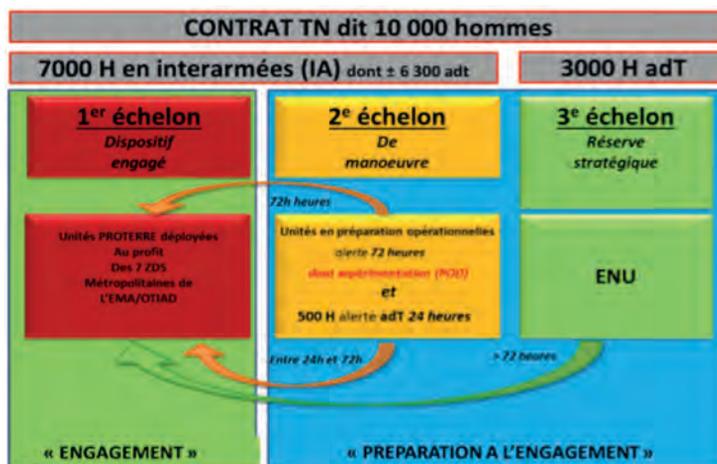
Dans le but d'accroître l'efficacité tactique et opérationnelle des forces armées sur le TN, la mise en œuvre de la PPT présente une articulation échelonnée de capacités s'adossant sur un soutien ajusté.

⁵³ *Le périmètre de la PPT ne recouvre qu'une partie de la fonction « défense sécurité » des armées, à savoir la protection des installations, des activités et du personnel, ainsi que la continuité des activités opérationnelles des armées dans la partie terrestre du TN.*

Ce dispositif offre concrètement une réactivité étendue aux préfets de zone et aux OGZDS, en complément du dispositif de protection en place dans les grands centres urbains :

- des unités engagées en mission de protection, sous OPCOM du CEMA :
 - les forces engagées en mission intérieure sous réquisition, en appui ou en complément des FSI et FSC, dont en premier lieu, Sentinelle ;
 - les forces de souveraineté, aux ordres des COMSUP ;
 - les moyens en alertes en application du contrat opérationnel des armées⁵⁴ ;
- des forces pré-déployées en préparation opérationnelle, en mesure d'intervenir en « temps réflexe », notamment par la présence dissuasive et réactive accrue conférée par le déploiement d'unités en PO-D⁵⁵.
- l'ENU⁵⁶ en réserve, des capacités à être déployées en « temps différé », en cas de crise nationale majeure. Ce 3^e échelon de la PPT constitue le vivier permettant de générer des renforts au profit de deux autres échelons. Pré-identifiées par chaque armée, ces capacités seront le plus souvent gagées sur la ressource d'unités déjà déployées hors garnison, en préparation opérationnelle sur des structures et des équipements « métiers ».

Les échelons de la PPT



⁵⁴ Héphaïstos, NEDEX, SIC, NRBC, HL SATER, GIH, GIR cyber, TSIA...

⁵⁵ Le dispositif de préparation opérationnelle duale (PO-D) prévoit de mutualiser l'entraînement en terrain libre d'unités de l'armée de Terre appliquant des effets opérationnels ciblés, tout en offrant une capacité de réaction à l'échelle zonale.

⁵⁶ ENU : force interarmées en alerte articulée en 3 échelons (FIA, FIRI, FIA) respectivement déployables en 48h, 5 jours et 10 jours, sur le TN ou en opération extérieure.

UNE RÉPONSE SÉCURITAIRE ADAPTÉE ET GRADUÉE.

Un dialogue civilo-militaire à densifier.

Par nature concourantes sur le TN, les forces armées agissent en complément ou en appui des FSI et FSC. L'interopérabilité entre les différentes forces et l'approche interministérielle conditionnent donc tout engagement dans ce milieu complexe.

La mise en œuvre du dispositif de POD y contribuera très concrètement :

- au niveau local, par les échanges d'informations et les interactions avec les FSI et les autorités locales ;
- au niveau central et zonal, par un dialogue civilo-militaire permanent, visant à identifier les « zones d'intérêt » où les unités marqueront leur effort tactique.

Au titre de l'anticipation des engagements et de l'interopérabilité, la PPT promeut la coordination avec l'ensemble des acteurs agissant sur le TN. Cela se traduit par l'organisation d'expérimentations, d'exercices, d'actions de planification interservices, inter postures et interarmées. Cela passe également par l'élaboration de procédures et de documents d'emploi communs. Le COM TN est pour l'armée de Terre au cœur de l'organisation de ce dialogue.

La préparation opérationnelle duale (POD) : un concept expérimenté par l'armée de Terre dans le cadre de la posture de protection terrestre (PPT)

Colonel Hubert Baudoin, COM TN

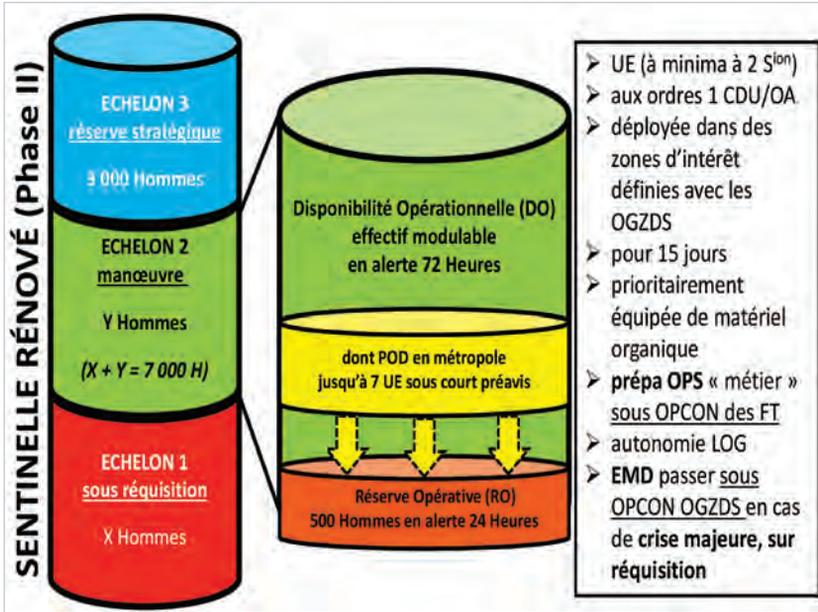
L'expérimentation de la POD, initiée à l'automne 2017, dans le prolongement des exercices MINERVE (avril 2016) et NIRBANUM (mai 2017), a été conduite par les forces terrestres dans des conditions adaptées au niveau d'activité auquel les unités potentiellement concernées étaient soumises. Le commandement Terre pour le territoire national (COM TN), dans son rôle de coordonnateur entre l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) et le commandement des forces terrestres (CFT), s'est vu chargé d'en évaluer la pertinence.

Dans un contexte sécuritaire dégradé qui expose les soldats à un très haut niveau de sollicitation sur le territoire national (TN), l'armée de Terre doit optimiser ses possibilités d'entraînement pour assurer ses engagements en opérations extérieures, tout en restant prête à faire face à toutes situations en métropole et outre-mer.

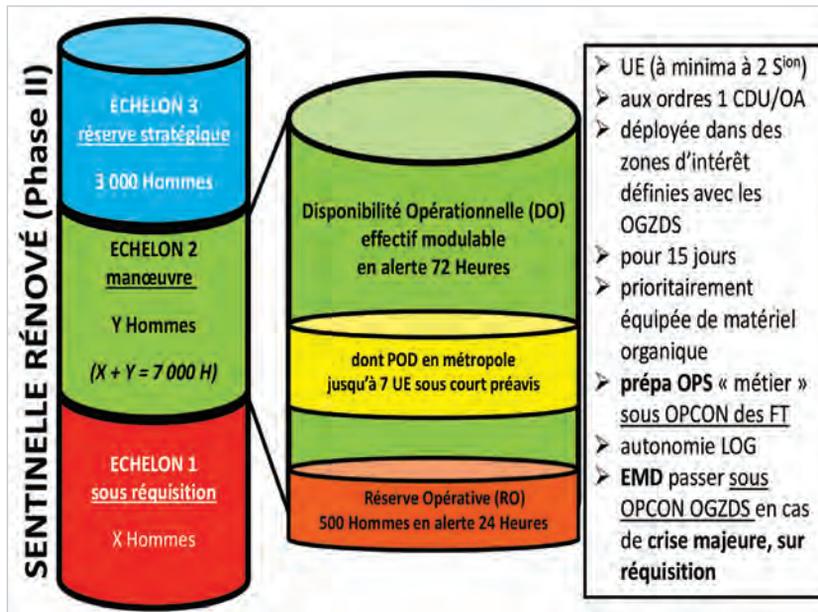
La POD repose à la base sur un concept tridimensionnel : il s'agit en effet pour les unités terrestres de manœuvrer en terrain libre dans le cadre de leur préparation opérationnelle, tout en renforçant leur visibilité notamment dans les déserts militaires et en offrant une capacité d'action en « *temps réflexe* » au profit de l'OTIAD, en cas de crise.

Procédant de la PPT, ce concept novateur s'inscrit dans une logique « gagnant-gagnant » : les forces terrestres y gagnent en préparation opérationnelle tout en confortant leur capacité d'intervention sur le sol national. Pour dépasser les *à priori*, il convient de revenir sur quelques considérations ayant prévalu à la définition de ce concept, de bien en comprendre l'évolution et d'en évaluer la pertinence, au travers des enseignements tirés d'une expérimentation arrivée à son terme.

La POD, grands principes



La POD, grands principes



Les fondements d'un concept permettant de renouer avec la préparation opérationnelle dans le contexte d'un fort engagement sur le territoire national

Conçu initialement comme une première réponse aux lourdes sujétions imposées par le déploiement de près de 10 000 hommes durant 20 semaines sur la période 2015-2016, le concept de préparation



opérationnelle « dérivée⁵⁷ » (POD) s'inscrit d'emblée dans le champ plus large de la posture de protection terrestre⁵⁸ (PPT) et dans une logique d'efficacité⁵⁹ : la POD « *permettant pour les unités concernées de travailler sur l'ensemble du spectre du contrat opérationnel, tout*

en assurant une présence dissuasive sur le terrain, en pouvant collecter du renseignement et en travaillant en liaison avec les forces de sécurité intérieure et les autorités administratives locales ».

En décembre 2016, dans le prolongement du rapport du gouvernement au Parlement⁶⁰ qui souligne que : « *cette posture (PPT) suppose en outre la réorientation d'une partie des activités de préparation opérationnelle comme de sa réserve opérationnelle au service de la sécurité du territoire* », l'EMA confie à l'EMAT un mandat relatif à la mise en œuvre de la PPT⁶¹. Cette étude stipulait que : « *la PPT comporte deux composantes complémentaires et interdépendantes : l'engagement de forces sur le sol national [...] ; les unités en préparation opérationnelle dérivée (POD), déployées par les forces terrestres sur le sol national et en mesure sur court préavis d'être réquisitionnées selon la procédure en vigueur* ».

C'est dans la réponse à ce mandat⁶² que sont précisés les objectifs qu'il convenait d'assigner à cette notion de POD : il s'agit principalement d'assurer une couverture territoriale élargie, offrant une « visibilité

⁵⁷ Il s'agit en effet de l'appellation originelle à laquelle succédera « présence opérationnelle dissuasive », pour s'établir à l'acceptation en vigueur « préparation opérationnelle duale ».

⁵⁸ Lettre n° 513126/DEF/EMAT/OAT/DR du 27 octobre 2015.

⁵⁹ Lettre n° 500024/DEF/EMAT/MG/OAT/ADJ/DR du 04 janvier 2016.

⁶⁰ Rapport au parlement relatif aux conditions d'emploi des armées lorsqu'elles interviennent sur le TN pour protéger la population de mars 2016.

⁶¹ Lettre n° 0-16-010251/DEF/EMA/EMA/EMP.3/NP du 02 décembre 2016.

⁶² Rapport n° 502848/DEF/EMAT/OAT/BEMP/DR du 22 mars 2017.

dissuasive », d'améliorer la connaissance du territoire et des acteurs TN, de permettre aux unités de l'armée de Terre de retrouver de l'autonomie initiale, de se réapproprier leurs fondamentaux tactiques et d'offrir une capacité de réaction à l'échelle zonale dans une logique de réversibilité de la posture. C'est finalement en juin 2017 que l'EMA valide⁶³ le principe d'une expérimentation de cette POD dont la finalité première – la préparation opérationnelle des forces terrestres – l'exclut de fait du dispositif des forces engagées (correspondant aujourd'hui au 1^{er} échelon SENTINELLE).

Le contexte dans lequel s'est inscrite la création de la POD a depuis sensiblement évolué, mais les principes qui ont prévalu à sa conception ont finalement conservé toute leur pertinence dans le cadre de la mise en œuvre d'une posture de protection de protection terrestre (PPT) désormais pérennisée.

Des contraintes acceptables au regard des bénéfices attendus de la POD pour les forces terrestres

Engagées dans des cycles de préparation opérationnelle très normés, les unités des forces terrestres avaient progressivement abandonné toute forme de préparation opérationnelle en terrain libre et concentré leurs périodes d'instruction et d'entraînement dans les camps militaires et les centres d'entraînement spécialisés. Parallèlement, la mise en place de la politique de gestion des parcs, d'une part, et l'embasement, d'autre part, ont singulièrement réduit les capacités de déploiement en terrain libre des régiments sous l'effet conjugué de fortes contraintes de moyens et de soutien.

Cependant, cette expérimentation de la POD depuis maintenant plus d'un an a permis de montrer que les directions et services interarmées (DSIA) sont encore à même d'assurer le soutien des unités élémentaires en POD dès lors que ces activités sont suffisamment anticipées, planifiées et organisées. Il a d'ailleurs été constaté que la seule véritable limite indépassable était en réalité la disponibilité des véhicules de la gamme tactique, nécessitant bien souvent un recours aux véhicules de la gamme commerciale si tant est que cette capacité soit effectivement réalisée et disponible.

⁶³ Message n° 2017/177/ARM/EMA/EMPLI du 29 juin 2017.

L'expérimentation de la POD a bien entendu révélé des contraintes de mise en œuvre qu'il était difficile de percevoir et de cerner dans la phase de conception, qu'ils s'agissent notamment de la réalité des équipements (véhicules, soutien de l'homme...) ou des efforts de préparation qu'elle allait exiger de la part d'unités élémentaires ayant perdu tout savoir-faire dans ce domaine.

Mais, sans occulter les difficultés résiduelles, il reste que, au bilan, les bénéfices sont manifestes. Le terrain libre offre des conditions singulières d'entraînement dont la forte plus-value ne saurait être sous-estimée. En effet, d'un côté la POD est un vrai levier de transformation, d'acculturation et de sensibilisation des unités à l'engagement sur le TN, en ce sens qu'elle contraint l'unité élémentaire à se préparer à une MISSINT réelle qui peut la surprendre à tout moment, dans des conditions qui ne sont pas celles de l'opération SENTINELLE. De l'autre, ce type de déploiement dans des zones parfois très isolées, au contact de la population, sur des terrains inconnus, à l'image de ceux auxquels pourront être confrontés les soldats en opération, contribue à renforcer leur capacité d'initiative, leur faculté d'adaptation à divers aléas et leur connaissance de « l'écosystème des acteurs » du TN.

L'engagement sur le TN, dont la perspective avait été anticipée dès les premières esquisses du nouveau modèle d'armée de Terre « Au contact », procède dorénavant d'une situation sécuritaire durablement dégradée qui commande d'innover dans des modes d'action permettant d'assurer la protection que les Français attendent de leur armée tout en préservant les capacités d'entraînement des unités en vue d'engagements sur des théâtres d'opération beaucoup plus sévères.

Durant la phase expérimentale, le retour de l'armée de Terre dans certains déserts militaires s'est parfois traduit pour les unités en POD par des élongations perçues comme contraignantes et dont l'intérêt n'a pas toujours été très bien compris. Il s'agissait en réalité d'évaluer la capacité des services à assurer le soutien logistique d'unités très éloignées de leur garnisons et déployées dans des zones non couvertes par les bases de défense (BdD). Il n'a finalement pas été relevé de réelles difficultés dans la réalisation de ce soutien.

Cette plus grande visibilité des forces terrestres sur tout le territoire national peut utilement contribuer à favoriser un désengagement du 1^{er} échelon de SENTINELLE, sans préjudice du nouveau contrat protection des armées (7 000 hommes dans la durée, avec des pics d'un mois

à 10 000 hommes). Il convient de rappeler que les unités engagées dans une séquence POD sont systématiquement issues du 2^e échelon du dispositif SENTINELLE, il n'y a donc pas de création de charge TN supplémentaire.

Un RETEX encourageant plaidant pour la mise en œuvre de la POD en régime de croisière

Au cours de l'expérimentation, ce sont au total 44 unités élémentaires, issues de toutes les armes (infanterie, cavalerie, génie, train...), qui se seront entraînées dans 22 départements métropolitains. Il faudrait encore ajouter à ces 44 unités les compagnies d'infanterie du 7^e BCA et de la 13^e DBLE qui participèrent respectivement aux exercices MINERVE et NIRBANUM où il s'agissait d'engager sous réquisition des unités en manœuvre en terrain libre dans une action conjointe avec la Gendarmerie nationale à partir d'un scénario de crise. Véritable préfiguration de ce qu'allait devenir le concept de POD.

Pratiquement toutes les unités ayant participé à cette expérimentation se sont heurtées à des difficultés pour disposer des véhicules blindés et/ou de la gamme tactique nécessaires. Mais malgré cela, les commandants d'unités, à l'instar de celui de la 5^e compagnie du 21^e RIMA, récemment engagée dans l'exercice interministériel HERMÈS à la faveur de sa séquence de POD, ont très largement souligné que la sanctuarisation effective de cette période d'activité en programmation leur garantissait une plage précieuse de préparation opérationnelle au niveau unité élémentaire, bénéficiant de l'effort régimentaire et d'une singulière stabilité.

Les unités en POD sont déployées dans des « zones d'intérêt » préalablement définies par les états-majors de zone de défense au travers d'une approche conjuguant tout à la fois des considérations d'ordre sécuritaire et la volonté de répondre aux objectifs d'une couverture élargie du territoire national. Mais ces « zones d'intérêt » ont également été retenues parce qu'elles offraient des espaces de manœuvre intéressants pour les forces terrestres avec notamment des terrains variés et propices aux mouvements et stationnements d'unités de toute nature.



Le retour de l'armée de Terre dans des zones où elle n'avait plus été vue depuis longtemps après la fermeture progressive de multiples garnisons a clairement suscité un intérêt marqué de la population. L'accueil réservé aux soldats et les relations qui ont pu être tissées avec les forces de sécurité et la population locale ont bien confirmé la perception extrêmement positive de ce concept. La séquence de POD originale conduite par le 515^e RTRN à travers trois départements (la Charente, la Charente-Maritime et la Gironde) a bien illustré cet effet de surprise que suscite au premier abord l'arrivée d'unités militaires auquel se substitue très vite une manifestation de sympathie de nature à encourager et conforter l'engagement des soldats « au contact ». Ce même phénomène a été rapporté par la 13^e DBLE lors de son déploiement dans les Yvelines. Au-delà de ce capital sympathie et de l'image très positive que renvoie ce type d'action, il est tout à fait clair que l'armée de Terre contribue par sa seule présence à conforter le sentiment de sécurité.

En outre, ces périodes privilégiées d'immersion dans des territoires sur lesquelles les forces terrestres n'avaient plus l'occasion de se déployer sont autant d'opportunités à saisir pour aller également à la rencontre d'une jeunesse dont l'expérience récente montre qu'elle est toujours demandeuse. Le 12^e RC a ainsi pu improviser une présentation de matériels au bénéfice d'une école primaire de la Mayenne (désert militaire) tandis qu'une unité du 4^e RMAT a été accueillie dans un collège du Grand Est.

Enfin, le volet « réversibilité en temps réflexe » a été maintenant suffisamment éprouvé dans de nombreux exercices où la dispersion des sections ou encore les zones d'exercice représentaient pourtant de sérieuses contraintes pour être considéré comme fiable et réaliste. Toutes les unités sont parvenues à passer sans difficulté d'une posture « prépa. ops » à une posture opérationnelle en moins de 6 heures. Ainsi, une compagnie du 6^e RG pourtant mise en alerte lors d'un exercice de franchissement avec ses moyens lourds a réussi à s'engager en posture opérationnelle en moins de 3 heures après réception de son ordre d'engagement sous réquisition. Quant à la 4^e compagnie du 3^e RIMa dispersée entre la presqu'île de Quiberon, avec une section en infiltration nautique en kayaks, et l'autre au tir au camp de Meucon – à 42 kilomètres de distance –, elle est parvenue à mettre sur pied une UP3 en 4h30. Cette capacité de changer de posture sous très court préavis, révélatrice de cette culture de l'alerte de l'armée de Terre, offre une réponse de cette culture de l'alerte de l'armée de Terre offre une réponse concurren-

tielle par rapport au dispositif d'alerte actuel du 2^e échelon SENTINELLE (pour mémoire les unités d'alerte sont tenues de se déployer en moins de 24 heures sur un lieu de crise, ce qui suppose un délai de départ du quartier inférieur à 12 heures). Les unités en POD ont donc bien vocation à se substituer à des unités en alerte garnison du 2^e échelon SENTINELLE.

La POD, une réponse aux impératifs de préparation opérationnelle de l'armée de Terre dans un contexte sécuritaire incertain

Après trois années de conception et d'expérimentation, dans un contexte qui a progressivement évolué, les modalités de mise en œuvre de cette POD ont été adaptées. Des mesures ont été prises, conjointement avec le CFT, pour réduire autant que possible les contraintes qui ont pu peser sur la mise en œuvre de ce concept qui se veut avant tout un dispositif complémentaire de préparation opérationnelle.

L'expérimentation de la POD a permis d'en évaluer tous les attendus : saisie des opportunités et intérêt de la préparation opérationnelle en terrain libre, présence plus visible en zone rurale et notamment dans des « déserts militaires », réversibilité « en temps réflexe », conditions de soutien d'activités conduites hors zones BdD, C2 et liaisons SIC...



De réelles difficultés ont été identifiées et portées au niveau central comme, à titre d'exemple, l'impossibilité de recevoir des informations sécurisées – le développement en cours des solutions de mobilité de l'Intradef résoudra dans un proche avenir cette question –, ou le problème de la disponibilité des véhicules déjà bien connu et auquel la mise en œuvre du plan TN à l'armée de Terre doit permettre d'apporter progressivement des réponses.

Mais, au bilan, les unités bénéficient au travers de ce concept de POD de séquences d'entraînement à forte plus-value, en particulier dans des territoires privés de présence militaire depuis de nombreuses années et au milieu d'une population au profit de laquelle elles se sont montrées prêtes à réagir vite si le contexte venait à l'exiger.

La POD repose sur cette vision du rôle de l'armée de Terre sur le TN qui procédait dès les premières esquisses du modèle « Au contact » d'une intuition, à laquelle les événements ont suffisamment donné raison pour qu'il en soit tiré les conclusions qui s'imposent. En l'état actuel d'une menace plus multiforme, plus endogène et plus insidieuse, il est plus que jamais nécessaire que l'armée de Terre se tienne prête à intervenir en tout temps et en tout lieu. C'est le sens de cette nouvelle posture de protection terrestre (PPT) désormais pérennisée et dont la POD est une composante parfaitement adaptée aux enjeux du territoire national. Son caractère à la fois souple et dynamique en fait un excellent outil, à la main du chef d'état-major de l'armée de Terre, pour assumer concrètement ses responsabilités vis-à-vis d'une population qui attend de son armée qu'elle soit en mesure d'assurer sa protection si la situation l'exige.

Attendus de la future publication relative à la réflexion doctrinale interarmées portant sur l'information à fin opérationnelle

Colonel François-Xavier Moreau, COM TN

La dégradation de la situation sécuritaire depuis le mois de janvier 2015, a entraîné l'engagement conséquent des armées sur le territoire national (TN). Cet engagement a mis en exergue, la nécessité pour le chef militaire d'avoir une vision claire de son environnement dans la conduite des opérations sur le TN. Par ailleurs, il a souligné le besoin pour le chef organique (chef de corps ou chef d'emprise), de mieux connaître les menaces pesant sur son emprise, afin de concourir davantage à la sécurité des militaires et de leur famille. Ce constat a donné lieu à la création par le COM TN, du groupe de travail « information à fin opérationnelle » (GT IFO), rassemblant différents acteurs de l'armée de terre et des armées. Ce GT a abouti à la rédaction d'un projet de réflexion doctrinale interarmées, la RDIA 2-60-2, qui pourrait déboucher sur plusieurs projets concrets.

Tout d'abord, la RDIA 2-60-2 constitue une réflexion sur l'information à fin opérationnelle (IFO) dans le milieu opérationnel terrestre, sur le territoire national. L'IFO englobe l'ensemble des éléments capables d'éclairer la compréhension du chef militaire sur son environnement. Cette réflexion doctrinale s'articule d'abord autour d'une description succincte des menaces et de ses effets sur les armées. Elle donne lieu ensuite à une description et à une cartographie des acteurs concourant à la production d'informations à fin opérationnelle sur le TN. Elle propose enfin des pistes de réflexion pour améliorer la production et les échanges d'informations, indispensables au chef militaire opérationnel et organique sur le territoire national.

Suite à la rédaction de ce projet, le GT IFO devrait poursuivre ses travaux sur des notions évoquées dans ce document. À ce titre, le comité d'échange et d'information (CDEI), consolide le rôle du délégué militaire départemental (DMD) comme acteur majeur de l'appréciation

de situation, et comme animateur en la matière des différentes entités militaires présentes dans son département. Cette structure consisterait à rassembler autour du DMD, les acteurs militaires du département pour échanger des informations à fin opérationnelle. Cette initiative pourrait ainsi renforcer la capacité d'appréciation autonome de situation du DMD, dans la conduite de l'opération SENTINELLE, et dans ses prérogatives de sécurité des emprises, des militaires et de leur famille.

Par ailleurs, la RDIA propose la création d'une base de données (BDD) documentaire et évènementielle, pour améliorer l'analyse des évènements sécuritaires. Une BDD, réalisée à partir de la structure de la BDD MUNEX du Pôle Interarmées de traitement du danger MUNEX (PIAM), c'est-à-dire la BDD des équipes EOD servant à répertorier les incidents MUNEX, pourrait permettre de cartographier et de classer de façon intuitive et visuelle, les évènements sécuritaire recensés par les militaires sur le territoire national. Cet outil dont la prise en main nécessite tout au plus une heure de formation, permettrait d'apporter une plus-value indéniable à l'analyse des comptes rendus des militaires présents sur le territoire national.

Ainsi, les propositions évoqués dans la RDIA 2-60-2 pourraient permettre de répondre au besoin de capacité d'appréciation autonome des chefs militaires opérationnels et organiques sur le TN, d'une part par une fluidification des échanges d'informations au niveau départemental à travers le CDEI, et d'autre part par la mise en place d'un outil technique permettant une analyse rapide et rigoureuse des informations recueillies.

La réserve opérationnelle sur le territoire national

Capitaine François-Xavier Carel, COM TN

La résurgence de la menace terroriste en 2015 a engendré dans les armées des réflexions importantes, mettant en exergue le lien privilégié entre les réserves opérationnelles et la protection du territoire national.

Le déclenchement de l'opération SENTINELLE fut la réponse immédiate à cette rupture stratégique. Naturellement, la réserve fut mise à contribution pour répondre au contrat opérationnel, d'abord sur des missions de défense-protection, en remplacement des forces d'active déployées, puis très rapidement en complément de ces dernières, déployée au sein des unités PROTERRE. Un emploi systématique et plus massif de la réserve est alors décidé en 2016 en totale rupture avec les capacités générées par les budgets d'alors. On est ainsi passé, en quelques mois, d'une réserve de complément individuel, à une logique de réserve d'emploi régulier et massif. Sa contribution aux opérations sur le TN est aujourd'hui une nécessité.

Rapidement, le délégué aux réserves de l'armée de Terre (DRAT), reçoit mandat de l'EMAT pour construire une nouvelle organisation, adaptée à cette menace. Sans changer de modèle (les réservistes restent intégrés au sein des formations d'active), l'ambition est de passer d'un effectif réalisé de 15 000 (fin 2015) à plus de 24 000 réservistes (cible fin 2019). Un ordre général aux réserves est signé par le CEMAT en mars 2016, pour décrire la montée en puissance à conduire jusqu'en 2019. Ce volontarisme s'inscrit tout naturellement dans la dynamique interministérielle affirmée par la création de la Garde nationale en octobre 2016.



Le 24^e RI déployé sur l'opération SENTINELLE

Aujourd'hui, c'est un effort considérable qui a été consenti pour la montée en puissance des réserves : plus de 18 000 nouveaux contrats signés depuis début 2015 et une augmentation de 500% du taux d'emploi des réservistes sur le TN (122 réservistes déployés chaque jour fin 2015, contre 632 en août 2018). Cela représente en moyenne 10% de l'engagement TN de l'armée de Terre (jusqu'à 20% en période estivale). Toutes ces évolutions se sont produites sans baisse d'exigence opérationnelle, les réservistes désignés pour les missions TN répondant aux mêmes prérequis opérationnels que leur camarades d'active.

Après trois années de montée en puissance, l'enjeu est maintenant de préserver cette dynamique qui a largement permis ces excellents résultats. L'utilité de la réserve est devenue une évidence, son emploi s'inscrit désormais dans la durée, au vu d'un contexte sécuritaire caractérisé par une menace durcie, multiforme et imprévisible. Il s'agit désormais de dépasser la simple hausse des effectifs et de bâtir une force de réserve moderne et agile, capable d'un engagement opérationnel massif sur court préavis. C'est pourquoi plusieurs réformes ambitieuses sont étudiées voire déjà mises en œuvre depuis les débuts de la montée en puissance :

- la digitalisation de la réserve, au moyen du système d'information ROC⁶⁴, qui représente une modernisation sans précédent contribuant à simplifier l'administration de la réserve ;
- un modèle post-2019 plus souple pour répondre à ces nouveaux défis, permettant de conserver un haut niveau d'ambition pour la protection du TN en cas de résurgence de la menace, mais aussi d'augmenter la maîtrise des savoir-faire opérationnels collectifs des unités de réserve et des compléments individuels.

La réserve de l'armée de Terre est aujourd'hui une composante indispensable au sein des forces terrestres, pleinement intégrée aux unités d'active et capable d'assurer, avec un haut niveau de compétence et un effectif important, les missions propres à la défense du territoire national. Ce résultat est, avant tout, à porter au crédit des réservistes eux-mêmes. Doublement investis – dans leur vie civile comme dans leur engagement militaire – ces soldats sont les artisans de la cohésion nationale. Ils sont les acteurs du renforcement de la résilience de la Nation : pendant les attentats, c'est l'afflux de candidatures pour la réserve qui a illustré de façon emblématique la volonté de la jeunesse française de réagir et de faire face à la menace.

⁶⁴ *Réservistes Opérationnels Connectés : le nouveau système d'information de la réserve, développé par la direction de projet interarmées Réserves 2019.*

Présentation de la chaire TN

Colonel François-Xavier Moreau, COM TN

La chaire « Territoire national » a pour ambition de favoriser l'adaptation de l'armée de Terre à son engagement sur le territoire national, dans un contexte de menaces et de risques variés et accrus (terrorisme, migrations massives, phénomènes environnementaux, etc.). Elle est créée en partenariat entre les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan via leur centre de recherche (CREC), le Commandement Terre pour le territoire national (COMTN) et la Fondation Saint-Cyr, avec le soutien financier de mécènes. Les réflexions menées dans une approche globale, à l'instar de celle systématisée pour nos engagements extérieurs, favoriseront une meilleure appréhension des menaces et des risques, permettront la prise en compte de toutes les dimensions de l'environnement de l'engagement de l'armée de Terre sur le territoire national, et *in fine* l'enrichissement des réflexions.

LES OBJECTIFS

Soutenir l'armée de Terre dans la définition des conditions et des modalités envisageables de son engagement sur le TN.

Constituer un réseau élargi aux compétences diverses afin de recueillir des réflexions et de susciter des travaux innovants.

Renforcer le pôle d'expertise TN de l'armée de Terre, y compris dans son volet formation dans une approche interministérielle.

LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Fruit d'un partenariat large et de haut niveau, la chaire « Territoire national » doit, d'une part, satisfaire les besoins de l'enseignement et de la recherche et d'autre part, apporter des réponses concrètes aux problématiques nouvelles de l'engagement de l'armée de Terre sur le territoire national. Le contexte de crises systémiques et multiformes doit être appréhendé dans une large réflexion. Une prise en compte de tous les facteurs (sociologique, juridique, politique, éthique, opérationnel, etc.) est primordiale pour la compréhension de cette problématique.

Le cycle des activités est défini annuellement et prend les formes suivantes :

- Séminaires de spécialistes du domaine (civils et militaires, français et étrangers) ;
- Colloques donnant lieu à publications ;
- Publications dans des revues spécialisées ;
- Organisation de cycles de formation au profit de partenaires institutionnels et académiques ;
- Publications d'ouvrages et de documents de référence ;
- Recrutement de doctorants ou post-doctorants.

THÈMES DE RECHERCHE

- La représentation et la valorisation de la mission du militaire sur le territoire national.

Analyser les actions militaires liées à la protection de la population en intégrant les aspects sociaux (éducation, formation, cohésion nationale, etc.)

- Liens et relations entre forces armées, Forces de sécurité intérieure et acteurs privés de sécurité.

Analyser les possibilités d'interactions entre les ministères régaliens et les acteurs privés.

- Les adaptations légales et réglementaires.

Étudier les aspects juridiques de l'engagement des armées.

- L'engagement de l'armée de Terre, en appui de l'action de l'État, dans un contexte interne de menaces.

Proposer des modes d'action innovants, en soutien des forces de sécurité dédiées.

FORMATION

- Développer les connaissances des cadres de l'armée de Terre ;
- Développer des actions de formation au profit des grandes écoles, en interministériel voire à l'international.

LA GOUVERNANCE

Le « titulaire de la chaire » est issu du corps préfectoral. Haut fonctionnaire d'expérience, rompu à la gestion de crise, fin connaisseur du fonctionnement de l'État, des collectivités et des acteurs publics ou privés, intervenants ou impliqués dans la sécurité intérieure, il met son expertise, son influence et ses réseaux à profit pour consolider et crédibiliser la chaire dont il est le représentant.

Il est secondé par un « directeur scientifique », universitaire habilité à diriger les recherches. Celui-ci coordonne les travaux de recherche et d'enseignement. Il anime le réseau et dirige les travaux du conseil scientifique qui assure le rayonnement de la chaire et alimente la réflexion.

Le « conseil scientifique » est composé d'une douzaine de membres, choisis en fonction de leurs compétences en matière de sécurité nationale et de leur appétence pour la formation et la recherche sur les questions liées à l'engagement de l'armée de Terre sur le territoire national. Ce conseil scientifique est consulté par le titulaire de la chaire :

- Pour définir le programme d'études ;
- Pour donner son avis sur la cohérence d'ensemble de ces programmes et sur les priorités à accorder aux différentes propositions ;
- Pour émettre des recommandations sur la diffusion des études.

LES PARTENAIRES

Le CREC est structuré en 4 pôles finalisés sur le métier militaire. Les axes généraux de recherche privilégient les problématiques utiles à l'armée de Terre et à la Défense. Il spécialise certaines activités des pôles de recherches sous forme de chaire.



Le COMTN a pour mission d'optimiser les conditions de l'engagement de l'armée de Terre (active et réserves) sur le territoire national, en métropole comme outre-mer, et d'améliorer la résilience de l'armée de Terre sur le sol national.





Créée en 2006, la Fondation Saint-Cyr, reconnue d'utilité publique, a pour but de valoriser la recherche de Défense et favoriser le rayonnement des armées par un partenariat accru avec les entreprises et les acteurs de la vie civile.



Grande entreprise, sensible aux questions de sécurité nationale et bénéficiant de l'action des armées sur le TN, Aéroport de Paris soutient financièrement les activités de recherche et de formation de la chaire TN.

Centre de formation

Force de réflexion

Esprit et génie militaires au service de la gestion de crise

Commandant Jean-Michel Audibert, COMFORMISC

« La mission de la sécurité civile est d'intervenir de manière calme et efficace en situation d'urgence et de rétablir l'harmonie dans les milieux touchés par des sinistres »⁶⁵

02 décembre 1959 : le barrage de Malpasset dans le Var rompt. Une vague de 40 mètres de hauteur sur un kilomètre de large dévale vers Fréjus tuant plus de 400 personnes. L'ampleur du drame convainc le général de Gaulle de créer une réserve d'intervention nationale : l'armée de Terre met sur pied ces nouvelles unités. Leur rôle est unique. Renforts nationaux militaires, elles devront être aptes à : s'engager rapidement et dans la durée, et aussi à travailler avec n'importe quel service de secours local, collectivité territoriale, service de l'État et partenaire international.

1. Une double mission : structurer la réponse de l'État, appuyer les moyens de secours territoriaux.

La mission des 1400 sapeurs-sauveteurs des Formations Militaires de la Sécurité Civile (ForMiSC) est double : consolider la structure de réponse de l'État, appuyer les forces de secours civiles. 100 d'entre eux servent dans les centres opérationnels de zone, au COGIC (Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises) et au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC). Les 1300 autres, répartis en 3 régiments : Nogent-le-Rotrou (28), Brignoles (83) et Corte (2B), sont en mesure d'engager, 260 hommes en 3 heures et 600 en 72 heures en France comme à l'étranger, sur n'importe quelle catastrophe naturelle, technologique ou sanitaire.

Contribution permanente de l'armée de Terre à la protection des populations et des biens, dotés de mission de secours, les ForMiSC sont une interface privilégiée entre les armées et les services de l'État.

⁶⁵ Extrait d'un flyer de communication.

2. Militaires et crise de sécurité civile : un défi contre nature ?

Une crise de sécurité civile, par essence, heurterait les principes de conduite de l'action militaire. L'affrontement des volontés et la prise d'ascendant cèdent la place à une succession d'évènements, parfois prévisibles, souvent subis. L'obligation de moyens dans la réponse des forces de secours vient contredire la concentration des efforts et l'économie des moyens. La multiplicité des aléas secondaires, santé, hébergement, alimentation, etc..., vient renforcer ces difficultés, et complexifie la coordination entre les acteurs.

3. Le principe clef : s'appuyer sur les facteurs de supériorité opérationnelle.

Dans la conduite des opérations, l'application des principes doctrinaux trouve toute sa place. Engagé dans des environnements déstructurés, avec des aléas à évolutions rapides (catastrophes naturelles, évènements épidémiques, pénuries énergétiques et alimentaires, rupture de réseaux, flux de populations,...), le sapeur-sauveteur doit faire preuve d'adaptabilité et d'**endurance** pour assurer sa mission dans la durée ; de **force morale**, pour surmonter les contraintes naturelles et techniques qui jouent contre lui ; de **compréhension**, pour saisir les subtilités de l'environnement humain, politique et naturel où il évolue ; mais aussi d'**agilité** pour répondre rapidement aux nouvelles sollicitations et bascules d'efforts.



4. Un format et des capacités uniques.

Appelées, avec un effectif réduit, à faire face à des risques multiples : feux de forêts, inondations séismes, cyclones, accidents radiologiques, chimiques, conséquences d'actes terroristes, etc... les ForMiSC ont : développé la polyvalence de leurs sapeurs, uniformisé la structure de leurs unités⁶⁶ et mis en place un « pion tactique insubmersible » : la colonne d'intervention⁶⁷. Ainsi, pour chaque domaine de risques, les sapeurs-sauveteurs maîtrisent un tronc commun de base et des techniques plus particulières selon la section où ils servent.

Éléments rares, les ForMiSC développent, en sus des savoir-faire pompiers, des capacités critiques ou uniques : détachement d'intervention hélicoptéré et retardant pour les feux de forêt ; module lourd de recherche et sauvetage sous décombres ; pompage et barrages anti-inondations ; décontamination de masse, traitement de l'eau.

Cette organisation renforce l'interopérabilité et rend les modules lisibles pour les autorités d'emplois civiles.

5. De nouveaux défis à relever.

Plusieurs facteurs et tendances lourdes pourraient influencer le format capacitaire, le corpus doctrinal et l'organisation des ForMiSC dans les années à venir.

Polyvalence vs technicité.

Clef de la réponse en qualité, et en quantité (effet de masse) au contrat opérationnel de la DGSCGC, la polyvalence représente un défi permanent. L'inflation des coûts des équipements et l'arrivée de matériels de pointes comme les drones ou les systèmes de communications sont à surveiller. Le maintien, ou le renouvellement de certaines capacités en dépendent.

Grands rassemblements, menace terroriste, coopération avec les forces de sécurité intérieure, approche globale de la gestion de crise.

De 2018 à 2024, la France accueillera un événement sportif majeur chaque année. Systématiquement engagé en complément des dispositifs de sécurité, en particulier sur le domaine NRBC, la réponse à ces nouvelles

⁶⁶ **Structure unique/compétences multiples** : UIISC1 et 7 sont structurées en 3 compagnies d'intervention à 3 sections (1 légère, 1 lourde, 1 moyenne) et 1 compagnie d'appuis (engins TP, équipes cynos, drones, traitement de l'eau). L'UIISC5 de Corte ne compte qu'une compagnie d'intervention à 3 sections homogènes.

⁶⁷ 1 colonne (feux de forêts, inondations, tempête etc...): 1 compagnie avec ses 3 sections et soutien. SGTIA des UIISC.



sollicitations est cruciale. Un des axes de travail est la réversibilité des détachements pré-positionnés ou en exercice. Chaque section est désormais équipée en kits de secours permettant la prise en charge des victimes d'attentats.

La coopération avec les forces de sécurité évolue.

L'évacuation de la ZAD de Notre Dame des Landes a vu l'engagement des moyens d'appui travaux publics ; les pompiers ont fournis des groupes d'extraction de victimes aux escadrons mobiles. Ces nouvelles missions deviendront-elles pérennes ? Vont elles se généraliser ? Il est encore trop tôt pour dégager une tendance.

Changements climatiques et aléas naturels.

Le réchauffement climatique est à anticiper. Centré sur l'arc méditerranéen et la Corse, le risque feux de forêts devrait s'étendre vers l'ouest et le centre. Les phénomènes météorologiques violents, en métropole, comme outre-mer sont aussi à attendre avec des conséquences humaines, matérielles et économiques pouvant déstabiliser ponctuellement ou durablement un pays.

Développement des coopérations internationales.

Pionnier dans l'engagement international, les ForMiSC sont le coeur de la contribution française au mécanisme européen de sécurité civile⁶⁸. Ce dernier pourrait connaître des évolutions majeures dans les années à venir : développement d'un nouveau système de certification ; mise en place d'éléments d'interventions propres ; hausse des normes d'interopérabilité.



⁶⁸ 18 modules projetables sur les 19 déclarés par la France.

L'adaptabilité de la BSPP aux enjeux futurs et exceptionnels

Lieutenant-colonel Gabriel Plus, BSPP

En 2017, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a réalisé plus de 500 000 interventions au profit des habitants de la plaque parisienne, un nombre jamais atteint. La BSPP est très préoccupée par cette sur-sollicitation opérationnelle qui touche principalement le domaine du secours à personne et à laquelle s'ajoute une augmentation des agressions contre les « anges gardiens » de la cité. Cette mission altruiste de protection des personnes et de sauvegarde des biens est remplie par les 8500 hommes et femmes qui viennent de toute la France. Autour des principes séculaires d'équité, de gratuité et d'efficacité qui constituent la matrice d'excellence de cette unité militaire plus que bicentenaire, la BSPP doit préparer les enjeux de la mégapole parisienne tels que le Grand Paris et les JO 2024 dans un contexte de menace terroriste durable.

La réaction de la BSPP aux situations exceptionnelles

Paris demeure une cible privilégiée des ennemis de la France. Aussi, depuis les derniers attentats de novembre 2015, la BSPP a été amenée à parfaire ses modes d'engagement et à augmenter ses capacités pour faire face à l'exceptionnel et être en capacité de prendre rapidement en charge un nombre très important de victimes.

L'éventualité d'un caractère radiologique ou chimique, voire biologique (NRBC) d'une action terroriste est prise en compte. Les capacités de détection, d'identification et de mesure des produits incriminés, de décontamination des personnes impactées ont été renforcées.

Si actuellement, la BSPP est en mesure de prendre en charge plusieurs centaines de victimes lors d'attaques simultanées et sur plusieurs sites, l'évolution des modes opératoires terroristes concomitants avec l'organisation de nombreux événements mondiaux très médiatisés (coupes du monde de football féminin en 2019 et de rugby en 2023, JO en 2024)

impose de prévoir un scénario « 1000 victimes » et de s'y préparer au travers d'exercices très réguliers attestant de la capacité de la Brigade à renforcer l'interopérabilité des différents acteurs sous l'autorité de la préfecture de police.

L'adaptation de la BSPP aux grands programmes de l'État

L'analyse des risques, que la BSPP mène en permanence, associe l'étude de l'activité opérationnelle et l'examen des évolutions prévisibles sur son secteur de compétence. Elle permet d'ajuster les moyens opérationnels courants (localisation, qualité et quantité) en fonction d'objectifs de couverture des risques (qualité de service rendu et notamment délais de réponse des secours) définis dans le document référence en la matière qu'est le schéma interdépartemental d'analyse et de couverture des risques (SIDACR).

Pour répondre à cette évolution, la BSPP devra disposer de nouvelles emprises capables d'accueillir le déploiement de nouveaux engins, particulièrement en Seine-Saint-Denis.

Dans un tel contexte, le recrutement reste une priorité objective renforcé par les dispositifs jeunesse (VSC, JSPP, cadets de la sécurité civile, bac pro, école ouverte...) et la réserve opérationnelle. À ce titre, la BSPP s'engage dans de nombreux projets pouvant contribuer à la résilience (« gestes qui sauvent » dans les centres de secours, « les jeunes ont du cœur » avec la mairie de Paris).

La BSPP, au service de la région capitale, doit également relever les nombreux défis du 21^e siècle : environnement, mutations urbaines, cyber sécurité, robotisation, numérisation des interventions, intelligence artificielle... Ces outils peuvent être une réelle opportunité face à l'augmentation de l'activité opérationnelle. Et la Brigade ne cesse de mener des études prospectives dont les dernières sont le robot d'extinction, la lance haute pression ou encore le ballon captif (capacité imagerie).

Ces différents défis seront pour la plupart mis en place avant fin 2023, afin de répondre aux nouveaux enjeux sociétaux tout en permettant d'accueillir les Jeux Olympiques en 2024.



Trois ans d'engagement Sentinelle : retour d'expérience

Lieutenant-colonel Claire Debeaux, CDEC

Lorsqu'en janvier 2015, à la suite des attentats contre le journal Charlie hebdo et à la fusillade de Montrouge, les Armées déploient 10 000 hommes en 7 jours, l'engagement est alors conforme à leur contrat opérationnel⁶⁹, mais inédit par son ampleur et, elles ne le savent pas encore, sa durée.

En faisant le choix de conserver son modèle militaire – il n'y aura pas de force dédiée à l'engagement sur le TN mais le *même soldat à GAO et dans le métro* - l'armée de Terre fait alors le pari de la polyvalence et de la réversibilité, en s'appuyant sur la culture de l'alerte, la formation et la résilience, l'exigence et l'exemplarité de ses soldats et une culture de la réactivité partagée à tous les niveaux.

De fait, depuis trois ans, et chaque fois que le dispositif Sentinelle a été impliqué (attaque à la mosquée de Valence le 1^{er} janvier 2016 ; attaque du musée du Louvre le 3 février 2017 ; attaque à l'aéroport d'Orly le 18 mars 2017 ; attaque à la gare de Marseille le 1^{er} octobre 2017), les attaques terroristes ont été mises en échec.

L'action de l'armée de Terre sur le TN s'avère efficace et crédible : ce fond de sac constitué de savoir-faire et de savoir-être individuels et collectifs bien maîtrisés lui permet de disposer d'un réservoir de forces immédiatement employables, aptes à l'engagement en OPEX aussi bien que sur le TN.

C'est cette crédibilité en opération qui lui permet de susciter la confiance et l'adhésion, dans ses rangs mais également hors MINARM, et être, le cas échéant, force de proposition. Elle n'a eu de cesse, depuis trois ans, de s'adapter et de convaincre.

⁶⁹ Selon les termes du contrat opérationnel décrit dans le Livre Blanc de 2013.

L'adaptation de l'armée de Terre

La création d'un COMTN - référent Terre chargé de porter l'expertise de l'engagement TN, défini comme une force d'appui dédiée à l'anticipation, à la préparation et à l'engagement opérationnel sur le territoire national -, résulte d'un travail de fond mené dès 2015⁷⁰, et traduit l'appropriation précoce de l'engagement de l'armée de Terre sur le territoire national.

Le cycle de préparation opérationnelle, d'abord bousculé, s'adapte très vite pour intégrer la préparation Sentinelle, elle-même progressivement améliorée pour inclure les spécificités de l'engagement.

En réponse à l'évolution de la situation sécuritaire, une posture de protection terrestre (PPT) est instaurée à partir de 2016⁷¹. Elle constitue désormais le cadre de l'engagement de l'armée de Terre sur le territoire national, laquelle inclut une capacité de réponse graduelle afin d'être en mesure de réagir en particulier à une crise majeure sur le territoire national.



L'adaptation des dispositifs et modes d'actions doit en permanence suivre les évolutions de la menace sur le TN, afin de préparer l'avenir et d'offrir la réponse attendue le cas échéant face aux scénarios de crise les plus probables et les plus dangereux, en partenariat avec tous les acteurs du TN.

Dynamiser le dispositif

D'abord en remplaçant progressivement la logique d'effectif, aisée à manier par nos interlocuteurs civils mais inadapté à notre engagement, par celle, plus militaire, d'effet à obtenir, et ce dans un objectif d'efficacité opérationnelle. Ensuite, et dans la continuité, par un passage progressif

⁷⁰ Le COMTN est officiellement créé le 16 octobre 2017

⁷¹ Corpus de textes établissant la PPT :

- rapport au Parlement relatif aux conditions d'emploi des armées lorsqu'elles interviennent sur le territoire national pour protéger la population du 4 mars 2016 ;
- actualisation du titre I de la PIA 01 « situations opérationnelles et hypothèses d'engagement relatives au LBDSN 2013 » du 15 mars 2016 ;
- DIA-3.60 « emploi des armées sur le TN » du 28 juin 2016 ;
- DIA-3.60.2 « engagement terrestre sur le TN » du 9 juin 2017 ;
- IIM10 100, instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national du 14 novembre 2017.

d'une posture statique à une posture dynamique, en privilégiant les patrouilles aléatoires à pied et en véhicule, dans l'esprit d'un contrôle de zone.

Le dispositif Sentinelle rénové, entériné lors du Conseil de Défense et de Sécurité nationale du 14 septembre 2017 s'articule quant à lui en trois échelons, rendant à la force sa capacité de manœuvre, et permettant la concentration des efforts en fonction de l'évolution de la menace et des événements.

Enfin, le développement d'une culture TN au sein des forces armées leur permet désormais de mettre en œuvre leurs capacités d'anticipation, de planification et de régénération, et d'adapter les mesures de génération de force avec des ressources adaptées.

Dès que les circonstances le permettent, il est indispensable de restaurer les conditions qui permettent au chef militaire d'adopter des modes d'actions militaires afin de conserver sa liberté d'action et sa capacité à reprendre l'initiative.

Valoriser l'opération

L'opération Sentinelle a d'emblée été bien accueillie et perçue comme rassurante et naturelle par la population française : la posture adaptée de ses soldats est adossée à une expérience opérationnelle robuste qui lui permet d'instaurer la confiance. La dimension militaire de la lutte contre le terrorisme, *ici et là-bas*, même si elle ne constitue pas une garantie absolue, n'est pas contestée.

La proximité des forces armées avec la population, générée par l'opération Sentinelle, pose les conditions d'un lien armée-nation renforcé. Il importe toutefois d'éviter, à la fois, la banalisation et l'effet d'une présence dissuasive perçue comme pesante, l'objectif étant d'obtenir un effet rassurant par une présence juste suffisante.

Le rééquilibrage Paris/province dès 2016 permet une amélioration de la couverture territoriale. En échangeant préparation opérationnelle contre maillage territorial, l'armée de terre valorise l'engagement en permettant la réappropriation des savoir-faire en exercice en terrain libre.

L'indispensable mise à jour, voire la constitution d'une documentation et de procédures de référence (corpus doctrinal, répertoire des emprises, lieux de stockage, généralisation de fiches réflexes, réglementation, consignes d'alerte, optimisation des modalités de mobilisation de la réserve

opérationnelle, mesures de protection des militaires et des emprises etc.) accompagne ce déploiement. Enfin, afin de permettre aux unités de poursuivre leur entraînement et d'en assurer la réversibilité, l'autonomie initiale est renforcée.

L'engagement des forces armées sur l'ensemble du TN dans la durée s'accompagne de mesures concrètes et pragmatiques qui organisent la résilience et renforcent les capacités d'une force susceptible de s'engager efficacement, sur court préavis et en tout point, avec des moyens adaptés.



L'armée de Terre ne s'engage pas seule sur le territoire national, mais en coalition interministérielle : côtoyer les acteurs du territoire national, forces de sécurité et forces de secours, au quotidien comme en situation de crise, a conduit progressivement à une meilleure connaissance et une interopérabilité tactique, opérative et technique avec les FSI renforcée, condition d'un dialogue civilo-militaire confiant, qui s'appuie sur des exercices et des entraînements communs réguliers.



Le niveau d'efficacité opérationnelle des intervenants sur le TN repose toujours sur la cohérence et la synergie entre les services de l'État. Il est donc indispensable d'en augmenter le niveau à tous les échelons. Des entraînements répétés permettent à la fois l'acculturation réciproque et l'acquisition de savoir-faire conjoints en situation de crise consolidés.

En adaptant ses dispositifs et ses modes d'action en permanence, en saisissant l'opportunité de remonter en puissance tout en organisant sa capacité à faire face à une menace susceptible de mettre en jeu la sécurité nationale, l'armée de Terre s'affirme comme acteur déterminé de la protection du territoire national et des Français, et composante déterminante du dispositif national global face au terrorisme. Elle se construit autour d'un objectif : anticiper pour être prêt face à l'imprévu.

Focus sur l'emploi des armées sur le territoire national brésilien

Colonel Marcelo Pereira Lima de Carvalho - Officier de liaison de l'armée de Terre brésilienne auprès de l'armée de Terre française

Le Brésil, comme la France, connaît une importante demande de recours aux forces armées sur son territoire national. Cependant, même si les causes de ces demandes sont différentes, car au Brésil les besoins tiennent plutôt à la criminalité et, en France, au terrorisme, les conséquences pour les deux armées sont similaires : la nécessaire adaptation des principes fondamentaux concernant les combats eux-mêmes au cadre d'emploi du territoire national et également le maintien de l'esprit guerrier propre aux militaires dans leur interaction au sein de la population, pour citer les principales. Mais il faut également mentionner les spécificités légales de cet emploi, l'amélioration des coordinations interministérielles et civilo-militaires ou encore, la mise à jour de la doctrine d'emploi, l'adaptation des matériels et des processus de soutien pour faire face aux nouvelles réalités sur le terrain sur le territoire national.

Le cas des frontières terrestres

S'agissant des frontières terrestres, en vertu de la Loi brésilienne, le contrôle de la circulation des biens et des personnes est de la responsabilité de la Police Fédérale (=PF) et d'autres agences fédérales. La PF dépend du Ministre de la Justice. La PF a aussi des responsabilités de police judiciaire fédérale. Il faut rappeler ici que la frontière terrestre du pays s'étend sur plus de 15 000 km, aussi la PF n'a pas suffisamment de policiers pour contrôler l'ensemble des frontières brésiennes et d'effectuer simultanément ses missions de police judiciaire fédérale.

Plusieurs unités des Forces Terrestres brésiennes étant basées en permanence dans des villes toute au long de la frontière terrestre, conformément à la Loi brésilienne, les armées peuvent avoir en permanence le pouvoir de police administratif dans la région frontalière de leur garnison. Le pouvoir de police administratif comprend les délits transfrontaliers et environnementaux. La zone où ce pouvoir peut être utilisé est délimitée jusqu'à 150 km de la ligne frontalière, tout au long de la frontière terrestres du pays.

La garantie de la loi et de l'ordre (GLO)

La situation est différente dans les autres parties du territoire brésilien où le transfert du pouvoir de police administrative aux armées repose sur une base juridique et une organisation politico-administrative différentes. En effet, contrairement à la France, le pays est composé d'États qui forment la Fédération, soit 26 États, auxquels s'ajoute le District Fédéral (=DF). Dans ces vingt-sept structures, chaque gouverneur élu dispose d'une police militaire (=PM)⁷² et d'une police civile⁷³. De plus, au niveau du gouvernement central, existe la force nationale de sécurité publique (=FNSP)⁷⁴. Cette FNSP est composée de policiers militaires des vingt-six États et du DF, ainsi que de militaires délocalisés au sein du pouvoir central utilisables comme une réserve qui peut être, le cas échéant, déployée dans n'importe quel État ou DF, en cas de crise relevant de la sécurité publique.

En revanche, conformément à la Constitution Fédérale (CF) et à la Loi brésilienne, le pouvoir central ne peut jamais intervenir dans un État. Sauf dans quelques cas très particuliers, comme, par exemple, en cas d'épuisement des forces de l'ordre de chaque État et sur la demande expresse du gouverneur. C'est dans cet unique contexte que le Président de la République (PR) peut autoriser l'emploi des forces armées de manière épisodique, sur une zone préalablement établie, pour un temps limité pour la garantie de la loi et de l'ordre (GLO).



⁷² Les PM sont les polices administratives des États de la Fédération. Ces organismes n'appartiennent pas aux forces armées.

⁷³ Les polices judiciaires des États de la Fédération.

⁷⁴ La FNSP, comme les PM, sont les forces de l'ordre public. Ces organismes n'appartiennent pas aux forces armées.

Lorsque les armées sont employées dans le cadre de la *GLO* avec le pouvoir de police administrative, il faut noter que l'attribution de pouvoirs dérogatoires (la liberté de l'usage de la force, de contrôle des personnes, des lieux et des biens par les armées) est identique à celle qui est autorisée par la Loi aux polices administratives des États de la Fédération. En effet, dans ces cas les armées travaillent normalement avec les polices administratives des États et les polices judiciaires. Cependant, même si la Loi prévoit que l'emploi des armées pour la *GLO* ne doit être qu'exceptionnel, on constate qu'entre 2010 et 2017 c'est devenu la règle : le Brésil a vécu ainsi quelque trente-huit déploiements des forces armées dans plusieurs États à cause de défaillances dans la sécurité publique.

L'état de Rio de Janeiro, un exemple emblématique

On notera que, dans le seul État de Rio de Janeiro, les populations ont vécu, depuis début 2017 jusqu'à février 2018, au moins 19 opérations des forces armées pour la *GLO*. Ces opérations sont fondées sur un décret présidentiel qui a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2018. Par ailleurs, le 16 février 2018, le *PR* a signé un décret d'intervention fédérale dans l'État de Rio de Janeiro.

Dans cet État, environ trois brigades de l'armée de Terre, des unités de Marine et de l'armée de l'Air sont encore actuellement déployés, aux côtés des polices militaires de l'État de Rio. Par conséquent, comme exemple, selon le Cabinet d'Intervention Fédérale dans Rio de Janeiro, les données de l'Institut de Sécurité Public de Rio de Janeiro montrent qu'au mois d'août 2018, par rapport au même mois de 2017, les chiffres de vols de camions et cargaisons ont eu un recul de 20%, les vols de voitures de 6%, les vols dans les rues de 16%.

En guise de conclusion

Jusqu'à ce jour, on constate que les actions des armées n'ont jamais été réalisées en même temps que les actions de politique publique mise en place globalement pour éradiquer réellement et efficacement, autant que possible, l'ensemble des causes des problèmes socio - sécuritaires du Brésil. On constate que dans la majorité des cas, seul l'emploi des forces armées a permis de donner des résultats tangibles. Les actions mises en œuvre, en dehors de l'implication de forces militaires, ont été plus rares. Mais même dans les cas où quelques-unes de ces actions ont été planifiées et actées leur pérennité sur le territoire a été très limitée par le pouvoir politique. Aussi ces mesures se sont montrées plutôt inefficaces.

En conclusion, à l'exception de la région frontalière, l'emploi des forces armées sur le territoire national, en y ajoutant le pouvoir de police administrative doit demeurer exceptionnel. Dans une vision à moyen terme, il est déraisonnable de penser que les causes réelles qui engendrent les problèmes de sécurité actuels pourraient être réglées seulement par cette coopération des différentes forces. Quoi qu'il en soit, pour les années à venir, il est probable qu'il faudra envisager d'autres déploiements des armées sur le territoire national brésilien pour les missions de *GLO*.



L'engagement de l'armée de Terre italienne sur le territoire national : opération *Strade Sicure*

Lieutenant-colonel Andrea CUBEDDU, officier de liaison italien
auprès du CDEC

Mission et dispositif

L'opération « *Strade Sicure* » a été lancée le 4 août 2008, à la suite de la promulgation de la loi n° 125 du 24 juillet 2008. Le personnel militaire est mis à la disposition des Préfets de certaines provinces, pour des exigences spécifiques et exceptionnelles associées à la prévention de la criminalité. Après 10 ans d'activité, l'opération entraîne la mobilisation de plus de 7 000 soldats préposés à surveiller 242 points sensibles, 19 centres pour l'immigration⁷⁵ et à effectuer 206 patrouilles par jour. De plus, l'armée de Terre assure un appui fondamental au dispositif de sécurité intérieur aussi bien au cours des événements de grande envergure organisés sur le territoire italien⁷⁶ que pour faire face aux besoins sécuritaires dans certaines zones du territoire national⁷⁷.

⁷⁵ Les centres pour l'immigration comprennent : les centres de séjour pour les immigrés destinés à être rapatriés ; les centres pour les demandeurs d'asile ; les centres d'accueil, les *hot spot* et les *hub* régionaux.

⁷⁶ Les soldats de l'opération « *Strade Sicure* » ont été mobilisés à l'occasion des événements suivants :

- l'EXPO 2015 de MILAN, pour sécuriser la zone de l'exposition et les principales voies de communication ;
- le Jubilé extraordinaire de la Miséricorde en 2015, pour garantir la sécurité des sites jubilaires et contribuer au contrôle des postes-frontière, des ports et des aéroports ;
- le sommet du G7 de 2017 organisé à TAORMINE.

⁷⁷ Notamment suite :

- au tremblement de terre de L'AQUILA en 2009 ;
- à l'urgence contre les infractions environnementales à NAPLES et à CASERTA – « TERRA DEI FUOCHI » (terre des feux) ;
- à la réalisation de la voie TGV à CHIOMONTE pour la surveillance du site du chantier ;
- au tremblement de terre de 2016 dans les provinces de RIETI, ASCOLI PICENO, PEROUSE et MACERATA pour la surveillance des soi-disant « zones rouges », en interdisant l'accès au personnel non autorisé ;
- au tremblement de terre de 2017 dans l'île d'ISCHIA (près de NAPLES) ;
- à l'effondrement du Pont Morandi de Gênes en 2018 pour interdire l'accès à la zone.

Cadre Juridique

Une importance particulière doit être attribuée au statut juridique dont jouissent les soldats par rapport à leur emploi opérationnel. En effet, agissant souvent séparément des forces de police, surtout dans des zones où sont présents des petits délinquants, ce statut juridique permet aux soldats de se substituer aux policiers ou gendarmes (Carabiniers). La loi 125/08 attribue, en effet, au soldat engagé dans le cadre de l'opération « *Strade Sicure* » la qualification d' « agent de sécurité publique » grâce à laquelle, au titre de la loi 152 de 1975, il peut procéder à l'identification et à la fouille sur place d'individus et de véhicules. Il est même autorisé à prévenir ou à empêcher tout comportement susceptible de mettre en danger la sécurité des personnes ou des sites surveillés, à l'exclusion des fonctions de police judiciaire.

Bien que les activités opérationnelles soient planifiées en étroite coordination avec les autorités chargées de la sécurité intérieure, la phase de conduite, dans la plupart des cas, n'est pas menée conjointement avec les forces de sécurité (comme en France), mais la qualification accordée aux soldats leur permet d'intervenir rapidement sur le terrain en fonction des circonstances.

Bilan

L'intégration des militaires des armées au sein du système des forces de police a permis d'atteindre des résultats objectifs et mesurables en termes d'efficacité, car ils entraînent des répercussions positives et concrètes sur le « niveau de sécurité » perçu par les citoyens. Depuis le début de l'opération, 15 890 personnes ont été arrêtées et 18 444 individus ont été dénoncés. De plus, 12 997 véhicules, 1 157 armes et 2 287 kilos de stupéfiants ont été saisis⁷⁸.

Perspectives

À l'avenir, l'opération « *Strade Sicure* » considérée comme opération de sécurisation du territoire national, mettra davantage en valeur les particularités de l'armée de Terre, en adaptant le dispositif éminemment statique adopté jusqu'ici à la réalité territoriale très différenciée (zones urbaines, péri-urbaines, zones industrielles,...). En effet, des activités

⁷⁸ Données au 13 septembre 2018.

tactiques telles que le contrôle de zones vastes ou bien de zones de frontière terrestre (noter que la surveillance et la protection des frontières ne font pas partie des attributions de l'armée de Terre italienne), ainsi que la fouille de zones et d'installations d'accès difficile, font partie des capacités que l'armée de Terre peut ajuster aux besoins de l'opération « *Strade Sicure* ». Ainsi, la mise en oeuvre d'une synergie encore plus poussée avec les forces de police devrait amener à la reconfiguration des dispositifs statiques locaux, au profit d'un dynamisme et d'une mobilité accrus. Cela devrait également permettre d'accroître le nombre des objectifs contrôlés et d'assurer à la fois une capacité augmentée et plus rapide d'intervention des forces en fonction des différentes situations au niveau départemental. Ce changement de mode d'action sur le terrain (moins de contrôles statiques, plus de patrouilles dynamiques) n'entraînera pas une nouvelle articulation du dispositif en termes de chaîne et d'organisation du commandement.



Soutien du ministère de la Défense à la police en Grande Bretagne – Opération TEMPERER

Lieutenant-colonel Mark PUGH-COOK, officier de liaison britannique
auprès du CDEC

Qu'est-ce que l'Opération TEMPERER ?

L'Opération TEMPERER vise à déployer des militaires d'active et de réserve en soutien des opérations que mènent les forces de police en cas d'attaque terroriste ou d'atteinte à la sécurité nationale. Conçue sous l'autorité juridique de la Couronne (*Prérogative Royale*), cette opération a été développée conjointement avec le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Intérieur (responsable des services de police) et le Conseil National des Chefs de Police. Quand ils sont déployés, les soldats de l'Opération TEMPERER sont toujours en soutien et aux côtés des forces de police. Les frais d'entraînements sont de la responsabilité des armées, mais les frais opérationnels sont financés par le Ministère de l'Intérieur britannique.

Les différentes composantes de l'Opération TEMPERER

L'Opération TEMPERER a été lancée pour répondre aux besoins des forces de Police placées sous la menace d'attaques terroristes en tout temps et en tous lieux. Une fois réquisitionnés par les forces de Police et le Ministère de l'Intérieur, les militaires sont activés avec l'autorisation du Ministère de la Défense. Ci-dessous les différentes composantes de l'opération :

- **Remplacement de policiers armés (*Police Authorised Firearms Officers/AFOs*)**. Cette mission destinée à remplacer les Officiers de police autorisés à porter des armes dans les fonctions de protection de sites tels que les palais royaux, les ambassades, les centrales nucléaires et les sites à fonctions militaires. Les policiers libérés de ces tâches peuvent être utilisés en soutien direct aux opérations de police dédiées à la menace et aux actions terroristes. Cette composante fut activée en mai et septembre 2017.

- **Soutien actif à la police armée (*Armed Police Augmentation*).** Si la libération d'officiers armés décrite ci-dessus ne suffit pas à compléter la présence policière nécessaire pour maintenir la sécurité, cet élément de l'opération consiste à augmenter cette présence avec du personnel militaire pour les rôles de sécurité publiques. Cette augmentation a pour résultat le déploiement d'une force commune d'agents de police et de soldats dans des zones de haute fréquentation publique. Son but est de décourager de potentielles attaques terroristes et de rassurer le public.
- **Réserve régionale (*Regional Reserve*).** Si besoin, le Ministère de la Défense Britannique peut activer un certain nombre d'unités qui ont suivi un entraînement particulier de façon à soutenir la police au cours d'opérations antiterroristes. Ces unités sont nommés « Bataillons de Veille TEMPERER ».
- **Réserve stratégique (*Strategic Reserve*).** Si la situation nécessite une augmentation du soutien, il reste l'option de réquisitionner des forces militaires supplémentaires pour maintenir une présence policière armée accrue à travers le pays.

Statut de l'Opération TEMPERER

- **Commandement.** Le commandement intégral (*Full Command*) est retenu par les forces armées. Le commandement opérationnel (*Operational Command*) des unités déployées au titre de l'Opération TEMPERER est dans les mains du *Standing Joint Commander (SJC(UK))*, commandant de l'opération interarmées désigné par le *Chief of Defence Staff (CDS)* – équivalent de notre CEMA auquel il rend compte directement. Il est chargé de l'entraînement, de la planification et de la conduite des opérations de sécurité menées par les militaires aux opérations de sécurité au profit des autres ministères du gouvernement. Le Quartier Général du *SJC(UK)* est un groupement de planification et d'opérations niveau 4* (équivalent général de corps d'armée) situé à Montgomery House, près de Aldershot.

Position légale.

- Les autorités civiles (telles que la police) ont la responsabilité constitutionnelle et légale du maintien de la sécurité et de l'ordre public. La base juridique pour la mise à disposition d'Assistance Militaire aux Autorités Civiles (*Military Assistance to the Civil Authorities – MACA*) se trouve dans la *Prérogative Royale*. En tant que Commandant en chef des forces armées du Royaume-Uni, la Reine a droit de regard sur leur organisation et leur déploiement. L'autorité nécessaire pour le déploiement de troupes au sein du Royaume Uni pour réaliser des tâches militaires, telles que la protection armée, est déléguée par la Reine au Secrétaire d'Etat à la Défense. La *Prérogative Royale* fournit donc la base juridique pour le déploiement de troupes pour l'Opération TEMPERER et accorde aux commandants d'opération le droit et l'autorisation de donner des ordres réglementaires.
- Les militaires employés dans ce type d'opérations ont l'obligation d'agir en respectant la loi, qu'elle soit militaire ou civile. Il ne leur est accordé aucun pouvoir qui irait au-delà des pouvoirs d'un citoyen ordinaire. Les militaires ont le droit d'employer la force de manière raisonnable et proportionnée et seulement lorsque l'emploi de cette force est nécessaire. L'emploi de la force est autorisé pour se protéger d'une attaque imminente, pour défendre les autres, pour empêcher un crime ou pour effectuer ou aider à effectuer une arrestation au cours de laquelle l'usage de la force est nécessaire. La force létale est autorisée uniquement s'il y a danger de mort et ou si c'est le seul recours possible.
- Déploiement de soldats et de véhicules. Le plan d'urgence prévoit de déployer jusqu'à 10,000 hommes dans cette opération. Toute unité (à part les unités de Forces Spéciales) doit être en mesure de fournir des soldats pour des tâches de protection (*PROTECT TASKS*). Seules les unités de COMBAT et D'APPUI sont autorisées à participer aux tâches de poursuite (*PURSUE TASKS*). Des véhicules (non-blindés) de transport verts et blancs pour amener les soldats à leurs postes. Aucun véhicule militaire n'est utilisé pour les tâches de patrouille, de garde ou de « réassurance ».



Photos de soldats en mission de Remplacement de Policiers Armés lors de l'activation de Opération TEMPERER en mai 2017 après l'attaque à la bombe à Manchester.

Tsahal sur son territoire face à son ennemi terroriste

Colonel Benoît de la Ruelle - Lieutenant-colonel Claire Debeaux, CDEC

(Cet article constitue un résumé du cahier du RETEX d'avril 2018)

Depuis sa création en 1948, Israël a connu plusieurs vagues de terrorisme sur son sol, terrorisme en partie lié à l'exil de nombreux Palestiniens à partir de la première guerre israélo-arabe de 1948. Compte-tenu de la probabilité de nouvelles guerres contre des ennemis étatiques et de la quasi-certitude d'une future confrontation contre des ennemis hybrides (organisations terroristes dotées de capacités militaires, dont certaines appartenant traditionnellement à un État), l'armée israélienne doit conserver l'ensemble des capacités lui permettant de réagir à tout le spectre des menaces.



Membres du Hamas participant à un rassemblement militaire dans la Bande de Gaza.
On remarque l'équipement militaire similaire à celui d'une traditionnelle unité d'infanterie.

Depuis le début des années 2000, les menaces provenant d'organisations terroristes sont devenues centrales pour la sécurité d'Israël : menaces terroristes aux frontières, mais également menace liée à l'immigration et à la population arabe d'Israël.

Déployée sur les frontières comme au contact des populations, l'armée de Terre israélienne assume *de facto* face aux conflits, menaces et risques de nature terroriste les fonctions stratégiques suivantes : anticipation, prévention, protection, dissuasion, intervention, connaissance et concours à la dissuasion. Les forces armées participent à la sanctuarisation du territoire face au terrorisme en contenant au plus loin la menace dans le cadre d'une défense à l'avant, tout en contribuant à la résilience de l'arrière.

Une organisation efficace

L'organisation du commandement donne toute son importance au niveau opératif. Il existe quatre grands commandements de niveau corps d'armée : Nord (face au Liban et à la Syrie), Sud (face à Gaza, au Sinaï et à une faible partie de la Jordanie, Centre (face à la Cisjordanie) et Intérieur (comparable à la sécurité civile du territoire). Ces quartiers généraux de taille assez réduite permettent d'engager les forces placées sous OPCON du commandement du front en cas de conflit.

L'intégralité des frontières terrestres d'Israël est protégée selon un schéma générique : une unité de l'armée de Terre s'appuyant sur un dispositif physique valorisé.

L'organisation des forces adaptée au contexte de défense opérationnelle du territoire comprend des unités territoriales, des chaînes C2 acculturées aux spécificités de chacun des fronts, et des réserves constituées d'unités d'active sur le principe d'unités tournantes sur les différents fronts afin de pouvoir y être efficaces d'emblée en cas d'urgence opérationnelle.

Des capacités adaptées

L'armée israélienne détient l'ensemble du spectre des capacités adaptées à sa zone géographique, à ses ambitions et aux menaces. Elle a abandonné à l'armée de l'Air tout combat dans la 3^{ème} dimension, l'armée de Terre ne gardant que des drones tactiques utilisés au niveau de la brigade. Elle ne détient que des capacités de franchissement limitées (de niveau fossé anti-char) ; en revanche, confrontée à ce type de menace, elle a développé des moyens et une doctrine de combat souterrain. L'existence d'un corps blindé mécanisé très conséquent correspond surtout à la nécessité de pouvoir mener des offensives locales brutales en protégeant au maximum ses soldats.



Un peloton de chars Merkava sur le plateau du Golan

Le regroupement des quatre unités commandos de l'armée de Terre au sein de ce qui serait comparable à une brigade des forces spéciales terre, correspond à la montée en puissance de cette composante, particulièrement adaptée au combat contre des ennemis utilisant des modes d'action propres au terrorisme.

L'armée de Terre dispose de drones tactiques capables de recueillir du renseignement sur quelques kilomètres de profondeur et utilise également des ballons qu'elle déploie en fonction de la situation dans quelques zones sensibles.

La lutte contre un ennemi asymétrique utilisant des modes d'action terroristes nécessite de disposer de forces spéciales rompues à des techniques mêlant actions sur les arrières, clandestinité, renseignement humain, capables d'atteindre en souplesse les centres névralgiques des groupes terroristes.

Une place institutionnelle déterminante

Si des agences spécialisées existent pour lutter d'une manière non militaire contre des ennemis extérieurs y compris terroristes (Mossad) et intérieurs (Shabak), si un corps spécialisé existe pour lutter contre les violences de rues et de foules dans certaines zones (Magav à Jérusalem-Est et Cisjordanie), l'armée israélienne, et en particulier l'armée de Terre reste bien dans l'esprit des décideurs politiques comme du public, en cas d'évènement terroriste grave, l'institution centrale chargée en dernier ressort de mener une lutte anti-terroriste d'ampleur.

Le modèle d'intervention élaboré par les Israéliens en cas de crise permet au Premier ministre de confier la direction des opérations de gestion de crise soit à la police, soit à un commandement interarmées de l'armée

israélienne. Par ailleurs, nombre d'officiers et d'officiers généraux se sont engagés en politique après leur carrière militaire et il est assez fréquent de voir dans les médias des interviews des chefs d'état-major d'armée ou de commandants de front pour l'armée de Terre, tant leur avis fait autorité sur la menace et la situation dans leur zone.

La visibilité des responsables militaires en exercice, leur prise de parole régulière, l'engagement en politique de certains d'entre eux jusqu'au plus haut niveau confèrent aux problématiques qu'ils portent, et en particulier au combat contre les menaces, y compris terroristes, une crédibilité qui se traduit bien souvent en moyens alloués.

Quelle que soit l'entité, militaire ou policière, chargée du commandement de l'opération antiterroriste, la coordination est très étroite, notamment dans le partage du renseignement.

Un esprit de défense partagé

Compte tenu du contexte régional et local, l'armée israélienne doit pouvoir compter sur une masse d'unités nombreuses et réactives. Elle s'appuie sur la conscription, véritable creuset national bien que n'étant pas universel. En fonction de la situation sécuritaire, les militaires servant dans les unités combattantes sont invités à rentrer en permission avec leur arme, à se déplacer avec cette arme pour éviter d'être agressés ou pour pouvoir intervenir contre une action terroriste se déroulant à proximité. La vision de l'uniforme dans les rues est courante en Israël, tout comme celle de conscrits en armes sans qu'ils soient nécessairement en service.

La visibilité de l'uniforme dans les lieux publics renforce le sentiment de sécurité et participe de la cohésion de la société. Le port de l'arme renforce la capacité d'agir contre une attaque terroriste impromptue.

L'armée de Terre a recours à d'autres types de ressources humaines qui coopèrent avec elle dans le combat de haute intensité ou dans la lutte contre le terrorisme :

- les réservistes, qui constituent un réservoir de force appréciable en cas d'opération prolongée ou pour établir un rapport de force avantageux ;
- les sociétés privées armées, l'externalisation d'une forme de sécurité armée et statique à des sociétés privées permettant à l'armée d'éviter de déployer trop ou de fixer des personnels afin de préserver ces capacités d'intervention ;

- les civils armés, réservistes, gardes, ou simples citoyens, détenteurs d'une autorisation de port d'arme.

Le recours à la robotisation enfin, permet à l'armée israélienne d'économiser la vie de ses soldats.

Plus la réaction pour contrer une attaque terroriste est rapide, moins le bilan est élevé. Les forces de sécurité ne pouvant être partout, la responsabilité de chaque citoyen armé est importante pour réduire ce temps au minimum. La technologie permet d'augmenter la rapidité et la précision de la diffusion de l'alerte.

Les enseignements tirés de la lutte conduite par l'armée de Terre israélienne sur son territoire national contre un adversaire utilisant des modes d'action terroristes présentent un intérêt indéniable pour nos armées dans de nombreux domaines : mise en œuvre de procédés tactiques, coopération avec les forces de sécurité et le renseignement, culture de défense, gestion des réservistes, etc... enseignements consolidés par la longue et forte expérience opérationnelle de Tsahal. Cet intérêt ne se traduit pas par une volonté simple d'application de ces schémas, tant les environnements géopolitiques et d'ordre interne à l'Etat d'Israël – ne serait-ce que le rapport entre forces de sécurité intérieure, forces armées et réserves - interdisent toute transposition. En contrepartie, l'analyse de la situation au Proche Orient mérite d'être conduite.

La bataille de MOSSOUL 17 octobre 2016 - 10 juillet 2017

Colonel Eric Baldecchi, CDEC

Le décor – le cadre de l'action

Deuxième centre urbain d'Irak après la capitale Bagdad, Mossoul abritait environ deux millions d'habitants sur une surface urbanisée grande comme trois fois Paris intra-muros, aux confins d'une zone désertique plane, équivalant à la superficie de deux départements français. La ville est coupée en deux par le fleuve Tigre, qui coule depuis le Nord (le barrage de Mossoul) vers Bagdad au Sud ; un tiers de la ville à l'Est, deux tiers à l'Ouest du fleuve. La médina, la vieille ville aux rues très étroites, se situe dans cette partie occidentale. Le Tigre, dont le lit fait une coupure de plusieurs centaines de mètres de large, est enjambé par cinq ponts ; endommagés par les bombardements aériens de la Coalition avant l'offensive, ces derniers seront finalement détruits. D'immenses autoroutes urbaines constituent des pénétrantes importantes vers la ville, qui constituent autant de barrages impossibles à franchir en perpendiculaire.



L'environnement urbanisé de la bataille de Mossoul - vue satellite de la médina (rive Ouest)

La grande ville du Nord-Ouest irakien, capitale de la province de Ninive, est très majoritairement sunnite. Daech peut y bénéficier, au moment de l'assaut par la coalition en novembre 2016, du soutien d'une population estimée à 600 000 habitants. Prisonniers de l'organisation terroriste ou sympathisants, ces derniers pouvant être actifs ou passifs avec les combattants djihadistes, les habitants de Mossoul sont tous très opposés aux milices chiites honnies. Les habitants de la ville sont aussi opposés aux étrangers de la coalition internationale (opération *Inherent Resolve*, OIR), conduite par les Américains (les assaillants occupants de 2003 à 2010), voire à l'armée du pouvoir de Bagdad qui les avait abandonnés en 2014 en fuyant Mossoul devant les assauts de Daech.

Pour les militaires américains, comme pour les Irakiens du gouvernement central de Bagdad, Mossoul devait être reprise à Daech. La ville symbolisait l'établissement du proto-Etat où son calife autoproclamé, Abou Bakr al-Baghdadi, avait annoncé la renaissance du Califat depuis la mosquée al-Nouri le 29 juin 2014.

Au lancement de l'offensive pour la reprise de la ville, la situation sur le terrain est confuse, embrouillée (notamment sur le jeu des alliances – Turcs, Kurdes, chiites, sunnites, etc.), et indécise face à un ennemi d'un nouveau genre, s'adaptant remarquablement vite au terrain et aux circonstances.

La bataille de Mossoul, la plus grande bataille urbaine moderne, pose aussi les questions de la reconstruction, du retour à la paix après les ravages causés par une offensive très coûteuse en vies humaines des assaillants (uniquement des Irakiens), et une défense acharnée et préparée des combattants de Daech, ne reculant devant aucune innovation pour causer des pertes aux assaillants, afin de défendre la « capitale » de leur pseudo-État.

Les États-Unis, nation cadre d'OIR, ne reconnaissent pas Daech en tant qu'État, mais considèrent que ses forces présentent les caractéristiques d'une armée organisée et que, par conséquent, ses combattants sont des soldats d'une armée structurée et officielle. Pour les Américains, la campagne de la coalition qu'ils conduisent se joue contre un ennemi symétrique.

Une situation confuse sur le terrain

Amis : environ 60 000 hommes - 4 divisions IDF (*Iraqi Defence Forces* – du ministère de la Défense), les forces de police, organisées comme les divisions militaires dépendent du ministère de l'Intérieur, les milices

gouvernementales (sunnites et chiïtes), les KDF (*Kurdish Defence Forces*). Ces troupes militaires forment les Forces de Sécurité irakiennes (FSI), auxquelles s'ajoute une 1^{ère} division de forces spéciales (ICTS – *Iraqi Counter Terrorism Service* – dépendant du Premier ministre). C'est cette dernière (la *Golden Division*) qui supportera l'effort de l'assaut et qui subira le plus fort taux de pertes humaines.

Ces troupes irakiennes sont conseillées, appuyées et coordonnées par le commandement d'OIR. Les alliés dans la coalition ne participent pas directement aux assauts (« *no boots on the ground* »). Les forces irakiennes (FSI et ICTS), mais aussi les *Peshmergas* (combattants kurdes) derrière leur ligne de défense, sont le résultat des formations consenties par les programmes américains T&E (*Train and Equip*) décidés depuis 2014. Leur mise en œuvre a été plus longue que prévu initialement, ce qui explique notamment une arrivée devant Mossoul « seulement » fin 2016. Les *Task Forces* françaises Narvik et Monsabert, concentrées sur la région de Bagdad, participaient à ces programmes, pour les formations de la VI^{ème} division irakienne et pour l'ICTS. A elles seules, les milices représentent environ 20 000 combattants qui joueront un rôle non négligeable, notamment les milices populaires chiïtes (PMF). Ces milices ne seront cependant jamais considérées comme troupes de premier rang et utilisées comme telles pour l'assaut.

Totalement intégrés au sein des forces américaines, les 150 artilleurs français de la *Task Force Wagram* arment les 4 canons *Caesar* qui appuient la manœuvre dans un segment – de distance de tir notamment – inoccupé par les artilleurs américains. La rapidité de tir et de mise en place des canons français sera très appréciée. Le poste de commandement américain se situe à Erbil, au Kurdistan.

C'est bien le gouvernement central irakien, dirigé par son Premier ministre, Haïdar al-Abadi, qui commande et prend les décisions lors de la bataille de Mossoul, comme lors de toute la phase de reconquête du territoire irakien contre Daech (ou contre les Kurdes), et quelles que soient les sollicitations d'OIR. C'est bien aussi le gouvernement irakien qui fera tirer ses canons d'artillerie sur la ville.

Ennemis : Selon les estimations, environ 6 000 hommes.

Les troupes de Daech ont eu des mois pour organiser leur terrain défensif et mettre en place des dispositifs de sabotage de grande qualité : mines, pièges, tunnels, camouflages, tranchées, etc. De véritables chaînes de production de véhicules explosifs, suicides ou guidés, principalement

terrestres mais pas uniquement, ont donné à l'organisation terroriste les moyens de posséder l'équivalent de stocks importants de « missiles » d'un nouveau genre. Cette véritable artillerie spéciale de plusieurs centaines de pièces a été utilisée par les djihadistes pendant toutes les phases de la bataille de Mossoul : en défensive, en contre-attaque, même sur les arrières irakiens, dans les zones dites libérées, ces missiles de Daech ne laisseront jamais l'assaillant tranquille. L'utilisation de drones sera généralisée par les djihadistes (pour larguer des grenades de 40 mm, larguer ou guider des véhicules suicides, ou observer le champ de bataille en direct). Les Américains étaient contraints de pratiquer des défenses anti-véhicules suicides par la création de cônes de destruction sur les axes. Ils emploieront pour cela des munitions d'artillerie particulières ou de fortes charges d'explosifs.

Ces défenses actives sont complétées par des points d'appui nombreux en ville et bien protégés, destinés à entraver par des secteurs de tirs recoupés, la progression de l'ennemi.

Manœuvre d'encercllement de la ville de Mossoul : vers le siège total

- Le front du Nord et de l'Est de Mossoul est tenu par les Kurdes, ce qui représente une centaine de kilomètres environ. Ces forces kurdes ne doivent pas participer à l'offensive. Elles doivent contenir, derrière les « frontières de la province kurde » – non reconnue par le gouvernement central –, les combattants de Daech qui tenteraient de s'infiltrer. Les *Peshmerga* sont renforcés et épaulés par des forces spéciales occidentales.



Pont flottant de l'armée Irakienne sur le Tigre à Mossoul (vue depuis la rive Est)

- L'armée irakienne est massée au Sud-Est et au Sud de la ville, sur une centaine de kilomètres également. Seules les troupes irakiennes, de tous les ministères concernés, doivent participer à la reconquête physique de Mossoul.
- L'Ouest de la ville reste ouvert vers Tall Afar et la Syrie, toujours sous contrôle de Daech à cette époque. Les milices chiites de la Force de mobilisation populaire (PMF), couperont cet axe vers la Syrie dès novembre 2016, pour encercler totalement Mossoul qui devient dès lors assiégée.

Principaux enseignements

Comme dans toute lutte contre une idéologie, un gain territorial local aussi important que la prise de Mossoul, ne signifie pas la victoire totale pour la coalition. La preuve en est qu'un an et demi après la prise de la capitale, Daech existe encore et mobilise OIR, les Kurdes syriens et bien d'autres acteurs pour tenter de l'éliminer. Et même sur le territoire irakien, les résidus de résistants du groupe terroriste continuent de perturber le retour à une vie normale dans ce pays meurtri par bientôt quatre décennies de guerres successives. Cet aspect de conquête ou de domination sans victoire est typique de la guerre asymétrique moderne. La guerre contre un ennemi qui ne se fait pas prendre et qui combat jusqu'à la mort en est l'illustration, c'était le cas à Mossoul.

Le commandement de Daech à Mossoul, qui ne correspondait certainement pas aux critères occidentaux d'un commandement militaire en campagne, a prouvé cependant sa pertinence et sa résilience. C'est une autre caractéristique de la guerre asymétrique. Jusqu'aux derniers moments, Daech a été capable à Mossoul – comme aujourd'hui dans les plaines du Nord-Est syrien – de lancer des attaques ou contre-attaques interarmes fulgurantes, capables de gêner considérablement son opposant, voire de renverser le cours d'une offensive pourtant très favorable à la coalition.

Face à cet ennemi aussi résilient que résistant, le commandement d'OIR doit en permanence s'adapter. Son écrasante technologie, ses réseaux de communication protégés et uniques, sa force de frappe imposante et multi-vecteurs sont des atouts importants mais insuffisants. La coalition conduite par les États-Unis doit innover sans cesse et s'adapter, non seulement à l'ennemi djihadiste, mais aussi à son allié et décideur final irakien, si différent de culture, mais qui dirigeait au final la reprise de l'intégrité de son territoire national.

À eux seuls, les enseignements tirés par les Français des sous-groupements artillerie qui se sont succédé au sein de la division américaine sont nombreux. Ils ont fait l'objet d'études précises par les premiers concernés (LRU, munitions guidées, usure des tubes, soutien à l'avant, procédures, etc.). L'omniprésence de drones, de toutes tailles et à toutes fins, de jour comme de nuit, lors de toutes les phases de la bataille est probablement l'enseignement le plus persistant.

Enfin, dans ce gigantesque combat urbain mené à dix contre un, dans une configuration de siège total pendant des mois, face à un ennemi sans liaison, sans organisation classique, où les pertes des assaillants de l'armée irakienne se chiffrent à 6 000 morts et où les pertes ennemies et civiles sont impossibles à estimer précisément, la question de la protection sous blindage, et même blindage réactif, des troupes d'assaut est posée. Elle est un enjeu sur tous les théâtres d'opérations et dans toutes les configurations.

Le combat en montagne, ou la nécessité de former les chefs tactiques aux spécificités de la guerre en milieu difficile

Lieutenant-colonel Lionel Mayade, directeur de la formation de l'EMHM

La fin de la guerre en Afghanistan, particulièrement favorable à l'emploi des troupes de montagne, n'a pas marqué la fin de l'emploi spécifique des troupes de montagne françaises. En effet, la surveillance des frontières, notamment alpines, est redevenue une préoccupation et fait déjà appel aux compétences et capacités spécifiques de la 27^{ème} brigade d'infanterie de montagne (27^{ème} BIM). Surtout, la montagne reste un formidable terrain d'entraînement et d'aguerrissement forgeant de précieux outils de combat.

À cet effet, l'école militaire de haute montagne (EMHM) a pour rôle de former les chefs militaires au combat en montagne. Ceux-ci ne doivent d'ailleurs pas nécessairement être montagnards de naissance, mais en revanche posséder le goût de l'effort et la curiosité d'apprendre.

Si le combat en montagne existe depuis que les hommes se font la guerre, il est encore bien présent dans les conflits contemporains. Par ailleurs, le milieu dans lequel il se déroule est particulièrement contraignant pour les facteurs de supériorité opérationnelle (FSO) de l'armée de Terre. Ainsi, une proposition de renforcement des principes de la guerre, à travers six principes d'emploi supplémentaires, permet d'anticiper, au niveau tactique, les nombreuses difficultés de ce combat.

Permanence du combat en montagne

Force est de constater que la guerre, qui s'est invitée en montagne durant l'Antiquité, ne l'a plus quittée. Déjà, au VI^{ème} siècle av. J.-C., Sun Tzu fait référence au terrain montagneux pour narrer les capacités d'adaptation indispensables des armées et des chefs aux contingences. Xénophon, au IV^{ème} siècle av. J.-C., combat dans les montagnes d'Anatolie lors de la retraite des Dix-Mille. Puis, lors de la deuxième guerre punique,

Hannibal franchit les Alpes en 218 av. J.-C. Terrain d'affrontements périphériques d'abord, la montagne devient ensuite un centre d'intérêt prioritaire des Etats européens soucieux de défendre leurs frontières. C'est ainsi que les grands généraux des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, notamment Vauban et de Bourcet, inventent de nouvelles tactiques et théorisent la guerre en montagne. Napoléon s'en servira lors des combats de la Révolution sur les frontières des Alpes et pendant la campagne d'Italie en 1796. Mais il échouera plus tard en Suisse et en Espagne, face à des guérillas qui profiteront d'un terrain qu'elles savent rendre favorable à leur structure et à leur action.

Au XX^{ème} siècle, malgré l'avènement de la guerre technologique, la guerre ne déserte pas la montagne. Pendant la Première Guerre mondiale, les Vosges sont le théâtre d'affrontements particulièrement meurtriers. Des combats se déroulent aussi dans les Dolomites, entre l'Italie et l'empire austro-hongrois, ainsi que dans le Caucase, entre les empires ottoman et russe. À chaque fois, les spécificités et les difficultés de ce combat particulier sont particulièrement prégnantes, elles révèlent les forces physiques et morales des combattants. La Seconde Guerre mondiale connaît aussi son lot de batailles en milieu montagneux. Entre 1940 et 1944, les Alpes sont d'ailleurs le théâtre d'une mutation de cette guerre, puisqu'elle devient une guerre d'usure où s'illustrent notamment de nombreux maquis. Mais c'est probablement dans les massifs chinois que naît la guerre d'insurrection moderne, suite à la retraite stratégique, entre 1934 et 1935, de l'armée rouge de Mao à travers les massifs du Sichuan et du Shanxi. Les armées occidentales retrouveront cette forme de guerre dans la plupart des conflits périphériques de la guerre froide, notamment face aux nombreux mouvements anticoloniaux qu'elles auront à affronter.

Aujourd'hui encore, la guerre en montagne reste d'actualité. La France a vécu un engagement intense en Afghanistan, de 2001 à 2013. Durant le conflit, la projection des bataillons de chasseurs alpins chaque hiver s'est imposée, eu égard à la topographie de la chaîne montagneuse de l'Hindou Kouch. À l'étranger, des combats de haute intensité se déroulent toujours au Yémen. L'Irak reste aussi concerné, en témoigne l'épisode sanglant des massacres de Sinjar en 2015 contre les populations yézidiennes.

L'approche historique du combat en montagne prouve qu'il ne concerne pas que les spécialistes. Pour autant, aujourd'hui, dans l'armée de Terre, seules les unités de montagne, appartenant en majorité à la 27^{ème} BIM, sont aptes d'emblée à être engagées en opération en milieu montagne et grand froid.

Impact du milieu montagneux sur les FSO



Bonaparte franchissant les Alpes

Tout d'abord, la particularité du relief montagneux **met à rude épreuve l'endurance et la force morale** des hommes et des matériels. D'une part, la fatigue physique du combattant est exacerbée. Les risques de chutes de pierres, de glissades et d'avalanches sont permanents. Le climat peut être extrême, l'effet des températures négatives est aggravé par le vent et les précipitations. Le soldat est alors exposé aux risques de gelure, d'hypothermie, d'hyperthermie, de foudroiement. Il lui faut donc puiser dans ses réserves et se battre

contre le milieu qui ne lui épargne rien. Les hautes altitudes comportent en outre des risques physiologiques potentiellement mortels, notamment les œdèmes cérébraux et pulmonaires. D'autre part, les matériels sont soumis à une usure prématurée, ils doivent résister à des contraintes particulièrement violentes qui peuvent geler les fluides, voire casser les solides.

De plus, **l'agilité, ainsi que l'effet de masse, peuvent difficilement être atteints** dans ce contexte hostile. En effet, la topologie du terrain restreint les opportunités de concentration des unités, les fronts sont souvent discontinus. Les troupes se retrouvent ainsi naturellement isolées, elles sont donc d'autant plus exposées au choc du combat. La mobilité des armées est réduite à cause d'une forte canalisation, ce qui entraîne une augmentation sensible des délais de déplacement. Enfin, la supériorité technologique est de fait nivelée, puisque la nature du terrain multiplie les obstacles et amenuise notablement l'effet des armes, et parce que des concessions sur la protection sont imposées par la volonté de conserver de la liberté de manœuvre. L'aviation légère est particulièrement pénalisée, puisque sa capacité d'emport et sa disponibilité sont largement amenuisées.

Enfin, les caractéristiques du milieu biaisent significativement la compréhension et la performance du commandement. Les moyens de communication peuvent s'avérer rapidement inopérants à cause de barrières naturelles bloquant les ondes, ce qui peut complexifier la coordination des opérations et milite pour la conception de manœuvres

simples. En outre, l'obtention de la surprise peut s'avérer très délicate, puisque la manœuvre dans des espaces très cloisonnés ne fournit pas les conditions propices à celle-ci. Le défenseur semble ici avantagé par rapport à l'attaquant. De même, la réversibilité d'une opération peut s'avérer réduite, voire impossible. De surcroît, la difficulté du milieu augmente la capacité de résistance des populations de montagne. Il devient alors plus difficile pour les armées de trouver refuge auprès des populations et de les influencer.

En définitive, afin de s'engager en montagne et de minimiser les effets contraignants du milieu, une armée a besoin d'entraînement et de formation spécifique, ainsi que d'une bonne acclimatation. Elle a aussi besoin d'équipements et d'infrastructures spécifiques pour s'entraîner, vivre et manœuvrer en montagne. Elle a enfin besoin d'adapter l'articulation de ses unités, ainsi que ses normes d'engagement.



Entraînement de l'EMHM

La montagne contraint l'application des principes de la guerre, parce qu'elle limite la liberté d'action, elle rend difficile la concentration des efforts et elle complique l'économie des moyens.

Des principes d'emploi comme ligne de vie

Préambule

Historiquement, les qualités des chefs montagnards sont la capacité d'anticipation et d'adaptation, l'état d'esprit résolument porté à l'offensive, l'audace, enfin l'humilité et la prudence face aux éléments naturels.

Puisqu'en montagne, l'application des principes de la guerre est fortement contrainte par le milieu et ne va pas de soi, il est nécessaire de s'appuyer sur des **principes d'emploi, ou principes de la guerre en montagne**, qui viendront compléter les principes intemporels de la guerre. Le milieu ajoute des variables aux constantes de l'équation.

Premier principe d'emploi : préparation de l'engagement

Il s'agit d'endurcir les hommes, physiquement et moralement, c'est-à-dire d'aguerrir la troupe. La formation des chefs, techniquement et tactiquement, est aussi essentielle. La dotation en équipements spécifiques en est une condition nécessaire. Il est finalement question de rendre les unités capables de dominer le milieu.

L'application de ce principe d'emploi permet aux troupes finlandaises d'être victorieuses en janvier 1940 lors de la bataille de Suomussalmi, face aux divisions soviétiques pourtant largement supérieures en nombre mais moins bien préparées. À l'inverse, les lourdes pertes saoudiennes au Yémen, lors de la guerre du Saada en 2009, proviennent en partie de leur manque d'adaptation au combat en montagne.



Aguerrir les corps et former les esprits pour vaincre le milieu

« Toute troupe qui opère dans les Alpes, avant d'entrer en lutte avec l'ennemi entre en lutte avec le terrain [...] »

Capitaine Simon PAUL, *Les principes de la guerre alpine*, 1901.

Deuxième principe d'emploi : ubiquité



Sidérer l'ennemi par une menace tous azimuts

Il s'agit de faire peser sur le dispositif ennemi un **danger omnidirectionnel** afin de paralyser sa manœuvre, de le sidérer, puis de lui porter un coup fatal. Le terrain rend la manœuvre prévisible et contraint, au moins dans un premier temps, à la déconcentration des efforts. En offensive, il faut créer une nasse autour du dispositif

ennemi, maintenir l'incertitude et concentrer les efforts au moment opportun. En défensive, il faut viser la déconcentration des forces et disposer de réserves, puis varier et freiner.

Les points clés sont **la vitesse, l'effet de surprise et l'audace**. Seule la troisième dimension offre des capacités indéniables pour fermer une nasse à partir de points hauts et pour obtenir un effet de surprise sur tout ou partie d'une zone d'action. Néanmoins, cette capacité ne peut être considérée comme permanente en raison des contraintes d'emploi limitant sa disponibilité.

En mai 1944, la percée de la vallée du Liri, lors de la bataille de Monte Cassino, est effectuée simultanément par les hauts et les bas. L'axe des efforts n'est pas décelé, ce qui empêche l'ennemi d'engager ses réserves. Au contraire, lors de la campagne d'Italie, en mai 1794, les troupes du général SARET subissent de lourdes pertes lors de l'attaque du col du Mont Cenis. La concentration des efforts des forces assaillantes a permis à l'ennemi, installé en défensive, d'anticiper leur manœuvre.

« [...] ce qui caractérise la défense en montagne, c'est la passivité parfaite puisque le défenseur est condamné à l'immobilité [...] L'attaquant, quant à lui, peut manœuvrer et enfoncer la ligne de défense, soit en la contournant, soit en concentrant ses forces en un point unique [...] ».

Carl von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, 1830.

Troisième principe d'emploi : opportuniste



Provoquer les opportunités dans un milieu révélateur

Il s'agit d'être capable d'utiliser les caractéristiques particulières du terrain, pour **démultiplier les effets de sa manœuvre** et surclasser celle de l'ennemi. Puisque le terrain limite les possibilités de manœuvre, il ne faut rater aucune occasion.

Les points clés sont le **mouvement**, gage de sûreté en montagne, la **vitesse** pour dépasser l'ennemi, ainsi que la mise à disposition de **suffisamment de réserves**. Gagner la **bataille du renseignement** s'avère essentiel, car la manœuvre en montagne laisse rarement une seconde chance. Il faut ensuite une autonomie de décision déléguée au plus bas échelons, pour pouvoir saisir toutes les opportunités.

L'histoire montre l'importance de ce principe d'emploi pendant la deuxième guerre mondiale. En 1944, lors de la bataille des Vosges, la 2^e division blindée profite notamment de la prise du col de Dabo pour s'emparer de Strasbourg. En 1945, la section d'éclaireurs skieurs du 7^e BCA⁷⁹, commandée par le lieutenant PAGANON, profite de la nuit pour gravir le couloir nord-est du roc de Belleface, afin d'en assurer la conquête.

⁷⁹ Bataillon de chasseurs alpins

« Des forces de guérilla possédant un faible niveau technologique peuvent utiliser le terrain à leur profit pour démultiplier leurs capacités, infliger des dommages sérieux à une force mieux équipée et échapper à ses coups. »

Patrick VILJANEN, Observation des opérations de montagne en Afghanistan, 2003.

Quatrième principe d'emploi : domination



Il s'agit de **contrôler les hauts** afin d'avoir un avantage décisif, car cela permet de dominer l'espace de bataille, et donc de prendre l'initiative sur l'ennemi, mais aussi d'**exploiter par les bas**. De plus, tenir les hauts permet une meilleure coordination d'un compartiment de

terrain à l'autre et d'envisager des bascules d'effort. Enfin, cela permet d'avoir un ascendant psychologique certain sur l'ennemi. La saisie des points hauts fait ainsi partie de l'**effort initial de toute manœuvre en montagne**.

Les points clés sont, pour l'attaquant, la vitesse ainsi que la force physique et morale. Pour le défenseur, il est opportun de contrôler les approches des postes d'observation et de disposer de suffisamment de réserves. **La mobilité** est en définitive un **élément décisif** de toute manœuvre en montagne. L'utilisation des hélicoptères peut atténuer les difficultés du terrain en offrant de la marge de manœuvre, ainsi qu'un ascendant psychologique certain sur l'ennemi.

La prise du mont Majo par les troupes marocaines de la 2e division d'infanterie marocaine en mai 1944, dont la chute a vulnérabilisé Cassino, est un exemple probant. La situation est différente lorsque qu'en 2002, lors de l'opération Anaconda, les Américains s'engagent dans la vallée de Shah-i-Khot sans s'être assuré de la possession des hauts. Cette lacune n'est pas sans conséquences dans la suite des opérations.

« La position dominante n'est décisive qu'en montagne. »

Carl von CLAUSEWITZ, De la guerre, 1830.

Cinquième principe d'emploi : complémentarité des feux

Il s'agit de **disposer** dans les délais les plus brefs **de feux qui atteignent leur cible**, et ce quel que soit le terrain, grâce à une complémentarité des vecteurs et des effets des armes. Atteindre cet objectif n'est pas chose aisée, puisque le terrain contraint les appuis, leur accès aux zones de manœuvre, leur disponibilité dans le temps, la balistique et l'effet des munitions.



Dresser contre l'ennemi une matrice de feux

Les points clés sont alors de disposer d'**observateurs en première ligne** équipés de moyens spécifiques, ainsi que d'une **variété de munitions et de vecteurs**, afin de produire les effets en s'adaptant au terrain. La **redondance des moyens** assure la permanence des feux. Enfin, il vaut mieux **favoriser la précision** face à la saturation.

Pour s'en convaincre, il est intéressant de se rendre compte des difficultés des troupes du régime syrien en 2014 à Qalamoun, à cause de la configuration du terrain montagneux qui offre une barrière naturelle aux rebelles. Ce n'est pas le cas en 1940 au Chaberton, lorsque la précision des artilleurs français l'emporte sur les tentatives de saturation des italiens.

« Tous les officiers d'infanterie doivent être capables de régler ou déclencher des tirs d'artillerie car il est peu probable que les unités d'artillerie puissent fournir un nombre suffisant d'observateurs. »

Bataille du Siachen entre l'Inde et le Pakistan, 1998.

Sixième principe d'emploi : siège de l'ennemi

Il s'agit de **mener la guerre contre les voies de communication de l'ennemi**. Le combat en montagne peut se comparer au combat de siège. Ici plus qu'en plaine, les voies de communication sont un enjeu majeur pour le succès de la manœuvre, qu'elle soit offensive ou défensive. En effet, le cloisonnement du terrain limite leur nombre et provoque leur encombrement, voire leur saturation.



Mener la guerre contre les voies de communication de l'ennemi

Les points clés consistent donc à **couper le cordon ombilical de l'ennemi**, tout en **protégeant ses propres voies de communications**. Il faut donc valoriser ses moyens de communication, physiques ou non, en faisant appel à la troisième dimension, mais surtout en augmentant la capacité de la troupe à l'autosuffisance.

La bataille de Suomussalmi illustre bien ce principe d'emploi. Face aux Soviétiques, les Finlandais appliquent la tactique du motti, qui consiste d'abord à diviser l'adversaire afin de créer des rapports de force localement favorables, mais aussi à s'attaquer aux ses points faibles, les colonnes de véhicules sont alors stoppées. En 1982, lors de l'offensive du Pandjchir, l'Armée rouge a aussi beaucoup de mal à combattre face aux moudjahidines afghans qui évitent le rapport de force et se concentrent sur les points faibles de leur adversaire.

« [...] le génie de cette guerre [des montagnes] consiste à occuper des camps ou sur les flancs ou sur les derrières de ceux de l'ennemi, qui ne lui laissent que l'alternative ou d'évacuer ses positions sans combattre pour en prendre d'autres en arrière ou d'en sortir pour vous attaquer. »

Hubert CAMON, La guerre napoléonienne, 1910.

Le combat en milieu montagne-grand froid trouve aujourd'hui une nouvelle actualité avec l'engagement en centre Europe de l'OTAN dans le cadre des mesures de réassurance, dans un contexte de retour de la haute intensité sur des espaces potentiellement « grand froid ». La maîtrise du combat en montagne ne s'acquiert qu'au prix d'un long apprentissage qui doit inclure toutes les contraintes du milieu, ses conséquences sur l'homme, les matériels et les modes d'action.

Revue de doctrine des forces terrestres

CDEC, 1 place Joffre - Case 53 - 75700 Paris SP 07

Directeur de la publication

Général de division Pascal FACON

Rédacteur en chef

Colonel Pierre BERTRAND

Éditeur rédactionnel

Capitaine Soraya AOUATI

Crédits photos :

Bureau Doctrine - armée de Terre

Conception graphique

Nathalie THORAVAL-MÉHEUT

Maquettage

Christine VILLEY

Impression et routage

ÉDIACA, 76 rue de la Talaudière - CS 80508,
42007 Saint-Étienne cedex 1.
Tél. 04 77 95 33 21 ou 04 77 95 33 25

Diffusion & Relation avec les abonnés :

Sergent Jamila FARAJY
CDEC/DAD/PUB. Tél. 01 44 42 43 18

Tirage

1 800 exemplaires

Dépôt légal

Janvier 2019

ISSN de la collection « Revue de doctrine des forces terrestres »

En cours

ISBN du volume (version imprimée / version électronique)

En cours

La version électronique de ce document est en ligne sur le site intradef du CDEC
<http://portail-cdec.intradef.gouv.fr>

Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés
que sur des réseaux protégés.



CDEC Centre de doctrine
et d'enseignement du commandement

1, place Joffre - Case 53 - 75700 Paris SP 07